



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement
dans le cadre du troisième cycle de Médecine Générale

par

Nathalie DOS SANTOS ép. COSTA

le 10 novembre 2008

FRANÇOIS-NICOLAS MARQUET

Sa vie, ses œuvres et ses démêlés tardifs avec le
Collège Royal de Médecine de Nancy

Examineurs de la thèse :

M. FLOQUET J. Professeur

Président

M. PIERSON M. Professeur

M. ANTHOINE D. Professeur

M. SCHMUTZ J-L. Professeur

Juges



THÈSE
pour obtenir le grade de
DOCTEUR EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement
dans le cadre du troisième cycle de Médecine Générale

par
Nathalie DOS SANTOS ép. COSTA
le 10 novembre 2008

FRANÇOIS-NICOLAS MARQUET
Sa vie, ses œuvres et ses démêlés tardifs avec le
Collège Royal de Médecine de Nancy

Examineurs de la thèse :

M. FLOQUET J. Professeur

Président

M. PIERSON M. Professeur

M. ANTHOINE D. Professeur

M. SCHMUTZ J-L. Professeur

Juges

FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

Président de l'Université : Professeur Jean-Pierre FINANCE

Doyen de la Faculté de Médecine : Professeur Henry COUDANE

Vice Doyen *Recherche* : Professeur Jean-Louis GUEANT

Vice Doyen *Pédagogie* : Professeur Annick BARBAUD

Vice Doyen *Campus* : Professeur Marie-Christine BÉNÉ

Assesseurs :

du 1^{er} Cycle :

du 2^{ème} Cycle :

du 3^{ème} Cycle :

Filières professionnalisées :

Prospective :

FMC/EPP :

M. le Professeur François ALLA

M. le Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI

M. le Professeur Pierre-Edouard BOLLAERT

M. le Professeur Christophe CHOSEROT

M. le Professeur Laurent BRESLER

M. le Professeur Jean-Dominique DE KORWIN

DOYENS HONORAIRES

Professeur Adrien DUPREZ – Professeur Jean-Bernard DUREUX

Professeur Jacques ROLAND – Professeur Patrick NETTER

PROFESSEURS HONORAIRES

Jean LOCHARD – Gabriel FAIVRE – Jean-Marie FOLIGUET – Guy RAUBER – Paul SADOUL

Jacques LACOSTE – Jean BEUREY – Jean SOMMELET – Pierre HARTEMANN – Emile de LAVERGNE – Augusta TREHEUX

Michel MANCIAUX – Pierre PAYSANT – Jean-Claude BURDIN – Claude CHARDOT – Jean-Bernard DUREUX

Jean DUHEILLE – Jean-Marie GILGENKRANTZ – Simone GILGENKRANTZ – Pierre ALEXANDRE – Robert FRISCH

Michel PIERSON – Jacques ROBERT – Gérard DEBRY – Michel WAYOFF – François CHERRIER – Oliéro GUERCI

Gilbert PERCEBOIS – Claude PERRIN – Jean PREVOT – Jean FLOQUET – Alain GAUCHER – Michel LAXENAIRE

Michel BOULANGE – Michel DUC – Claude HURIET – Pierre LANDES – Alain LARCAN – Gérard VAILLANT

Daniel ANTHOINE – Pierre GAUCHER – René-Jean ROYER – Hubert UFFHOLTZ – Jacques LECLERE – Jacques BORRELLY

Michel RENARD – Jean-Pierre DESCHAMPS – Pierre NABET – Marie-Claire LAXENAIRE – Adrien DUPREZ – Paul VERT

Bernard LEGRAS – Pierre MATHIEU – Jean-Marie POLU – Antoine RASPILLER – Gilbert THIBAUT – Michel WEBER

Gérard FIEVE – Daniel SCHMITT – Colette VIDAILHET – Alain BERTRAND – Hubert GERARD – Jean-Pierre NICOLAS

Francis PENIN – Michel STRICKER – Daniel BURNEL – Michel VIDAILHET – Claude BURLET – Jean-Pierre DELAGOUTTE

Jean-Pierre MALLIÉ – Danièle SOMMELET – Professeur Luc PICARD – Professeur Guy PETIET

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

PRATICIENS HOSPITALIERS

(Disciplines du Conseil National des Universités)

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (*Anatomie*)

Professeur Jacques ROLAND – Professeur Gilles GROSDIDIER

Professeur Pierre LASCOMBES – Professeur Marc BRAUN

2^{ème} sous-section : (*Cytologie et histologie*)

Professeur Bernard FOLIGUET

3^{ème} sous-section : (*Anatomie et cytologie pathologiques*)

Professeur François PLENAT – Professeur Jean-Michel VIGNAUD

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (*Biophysique et médecine nucléaire*)

Professeur Gilles KARCHER – Professeur Pierre-Yves MARIE – Professeur Pierre OLIVIER

2^{ème} sous-section : (*Radiologie et imagerie médicale*)

Professeur Luc PICARD – Professeur Denis REGENT – Professeur Michel CLAUDON

Professeur Serge BRACARD – Professeur Alain BLUM – Professeur Jacques FELBLINGER

Professeur René ANXIONNAT

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (Biochimie et biologie moléculaire)

Professeur Jean-Louis GUÉANT – Professeur Jean-Luc OLIVIER – Professeur Bernard NAMOUR

2^{ème} sous-section : (Physiologie)

Professeur Jean-Pierre CRANCE

Professeur François MARCHAL – Professeur Philippe HAOUZI

3^{ème} sous-section : (Biologie Cellulaire (type mixte : biologique))

Professeur Ali DALLOUL

4^{ème} sous-section : (Nutrition)

Professeur Olivier ZIEGLER

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (Bactériologie – virologie ; hygiène hospitalière)

Professeur Alain LOZNIEWSKI

3^{ème} sous-section : (Maladies infectieuses ; maladies tropicales)

Professeur Thierry MAY – Professeur Christian RABAUD

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (Épidémiologie, économie de la santé et prévention)

Professeur Philippe HARTEMANN – Professeur Serge BRIANÇON

Professeur Francis GUILLEMIN – Professeur Denis ZMIROU-NAVIER – Professeur François ALLA

2^{ème} sous-section : (Médecine et santé au travail)

Professeur Guy PETIET – Professeur Christophe PARIS

3^{ème} sous-section : (Médecine légale et droit de la santé)

Professeur Henry COUDANE

4^{ème} sous-section : (Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication)

Professeur François KOHLER – Professeur Éliane ALBUISSON

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (Hématologie ; transfusion)

Professeur Christian JANOT – Professeur Thomas LECOMPTE – Professeur Pierre BORDIGONI

Professeur Pierre LEDERLIN – Professeur Jean-François STOLTZ – Professeur Pierre FEUGIER

2^{ème} sous-section : (Cancérologie ; radiothérapie)

Professeur François GUILLEMIN – Professeur Thierry CONROY

Professeur Pierre BEY – Professeur Didier PEIFFERT – Professeur Frédéric MARCHAL

3^{ème} sous-section : (Immunologie)

Professeur Gilbert FAURE – Professeur Marie-Christine BENE

4^{ème} sous-section : (Génétique)

Professeur Philippe JONVEAUX – Professeur Bruno LEHEUP

**48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE,
PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE**

1^{ère} sous-section : (Anesthésiologie et réanimation chirurgicale)

Professeur Claude MEISTELMAN – Professeur Dan LONGROIS – Professeur Hervé BOUAZIZ

Professeur Paul-Michel MERTES

2^{ème} sous-section : (Réanimation médicale)

Professeur Henri LAMBERT – Professeur Alain GERARD

Professeur Pierre-Édouard BOLLAERT – Professeur Bruno LÉVY

3^{ème} sous-section : (Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique)

Professeur Patrick NETTER – Professeur Pierre GILLET

4^{ème} sous-section : (Thérapeutique)

Professeur François PAILLE – Professeur Gérard GAY – Professeur Faiez ZANNAD

49^{ème} Section : PATHOLOGIE NERVEUSE ET MUSCULAIRE, PATHOLOGIE MENTALE, HANDICAP et RÉÉDUCATION

1^{ère} sous-section : (Neurologie)

Professeur Gérard BARROCHE – Professeur Hervé VESPIGNANI
Professeur Xavier DUCROCQ

2^{ème} sous-section : (Neurochirurgie)

Professeur Jean-Claude MARCHAL – Professeur Jean AUQUE
Professeur Thierry CIVIT

3^{ème} sous-section : (Psychiatrie d'adultes)

Professeur Jean-Pierre KAHN – Professeur Raymund SCHWAN

4^{ème} sous-section : (Pédopsychiatrie)

Professeur Daniel SIBERTIN-BLANC

5^{ème} sous-section : (Médecine physique et de réadaptation)

Professeur Jean-Marie ANDRE – Professeur Jean PAYSANT

50^{ème} Section : PATHOLOGIE OSTÉO-ARTICULAIRE, DERMATOLOGIE et CHIRURGIE PLASTIQUE

1^{ère} sous-section : (Rhumatologie)

Professeur Jacques POUREL – Professeur Isabelle VALCKENAERE – Professeur Damien LOEUILLE

2^{ème} sous-section : (Chirurgie orthopédique et traumatologique)

Professeur Daniel MOLE

Professeur Didier MAINARD – Professeur François SIRVEAUX – Professeur Laurent GALOIS

3^{ème} sous-section : (Dermato-vénéréologie)

Professeur Jean-Luc SCHMUTZ – Professeur Annick BARBAUD

4^{ème} sous-section : (Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique)

Professeur François DAP – Professeur Gilles DAUTEL

51^{ème} Section : PATHOLOGIE CARDIORESPIRATOIRE et VASCULAIRE

1^{ère} sous-section : (Pneumologie)

Professeur Yves MARTINET – Professeur Jean-François CHABOT – Professeur Ari CHAOUAT

2^{ème} sous-section : (Cardiologie)

Professeur Etienne ALIOT – Professeur Yves JUILLIERE – Professeur Nicolas SADOUL
Professeur Christian de CHILLOU

3^{ème} sous-section : (Chirurgie thoracique et cardiovasculaire)

Professeur Jean-Pierre VILLEMOT

Professeur Jean-Pierre CARTEAUX – Professeur Loïc MACE

4^{ème} sous-section : (Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire)

52^{ème} Section : MALADIES DES APPAREILS DIGESTIF et URINAIRE

1^{ère} sous-section : (Gastroentérologie ; hépatologie)

Professeur Marc-André BIGARD

Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI

2^{ème} sous-section : (Chirurgie digestive)

3^{ème} sous-section : (Néphrologie)

Professeur Michèle KESSLER – Professeur Dominique HESTIN (Mme) – Professeur Luc FRIMAT

4^{ème} sous-section : (Urologie)

Professeur Philippe MANGIN – Professeur Jacques HUBERT – Professeur Luc CORMIER

53^{ème} Section : MÉDECINE INTERNE, GÉRIATRIE et CHIRURGIE GÉNÉRALE

1^{ère} sous-section : (Médecine interne)

Professeur Denise MONERET-VAUTRIN – Professeur Denis WAHL

Professeur Jean-Dominique DE KORWIN – Professeur Pierre KAMINSKY

Professeur Athanase BENETOS - Professeur Gisèle KANNY – Professeur Abdelouahab BELLOU

2^{ème} sous-section : (Chirurgie générale)

Professeur Patrick BOISSEL – Professeur Laurent BRESLER

Professeur Laurent BRUNAUD – Professeur Ahmet AYAV

54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE, ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

1^{ère} sous-section : (Pédiatrie)

Professeur Pierre MONIN

Professeur Jean-Michel HASCOET – Professeur Pascal CHASTAGNER – Professeur François FEILLET –

Professeur Cyril SCHWEITZER

2^{ème} sous-section : (Chirurgie infantile)

Professeur Michel SCHMITT – Professeur Pierre JOURNEAU

3^{ème} sous-section : (Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale)

Professeur Michel SCHWEITZER – Professeur Jean-Louis BOUTROY

Professeur Philippe JUDLIN – Professeur Patricia BARBARINO – Professeur Bruno DEVAL

4^{ème} sous-section : (Endocrinologie et maladies métaboliques)

Professeur Georges WERYHA – Professeur Marc KLEIN – Professeur Bruno GUERCI

55^{ème} Section : PATHOLOGIE DE LA TÊTE ET DU COU

1^{ère} sous-section : (Oto-rhino-laryngologie)

Professeur Claude SIMON – Professeur Roger JANKOWSKI

2^{ème} sous-section : (Ophtalmologie)

Professeur Jean-Luc GEORGE – Professeur Jean-Paul BERROD – Professeur Karine ANGIOI-DUPREZ

3^{ème} sous-section : (Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie)

Professeur Jean-François CHASSAGNE

=====

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

64^{ème} Section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Professeur Sandrine BOSCHI-MULLER

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (Anatomie)

Docteur Bruno GRIGNON – Docteur Thierry HAUMONT

2^{ème} sous-section : (Cytologie et histologie)

Docteur Edouard BARRAT

Docteur Françoise TOUATI – Docteur Chantal KOHLER

3^{ème} sous-section : (Anatomie et cytologie pathologiques)

Docteur Béatrice MARIE

Docteur Laurent ANTUNES

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDICALE

1^{ère} sous-section : (Biophysique et médecine nucléaire)

Docteur Marie-Hélène LAURENS – Docteur Jean-Claude MAYER

Docteur Pierre THOUVENOT – Docteur Jean-Marie ESCANYE – Docteur Amar NAOUN

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (Biochimie et biologie moléculaire)

Docteur Jean STRACZEK – Docteur Sophie FREMONT

Docteur Isabelle GASTIN – Docteur Marc MERTEN – Docteur Catherine MALAPLATE-ARMAND

2^{ème} sous-section : (Physiologie)

Docteur Gérard ETHEVENOT – Docteur Nicole LEMAU de TALANCE – Docteur Christian BEYAERT

Docteur Bruno CHENUUEL

4^{ème} sous-section : (Nutrition)

Docteur Didier QUILLIOT – Docteur Rosa-Maria RODRIGUEZ-GUEANT

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (*Bactériologie – Virologie ; hygiène hospitalière*)

Docteur Francine MORY – Docteur Christine LION

Docteur Michèle DAILLOUX – Docteur Véronique VENARD

2^{ème} sous-section : (*Parasitologie et mycologie*)

Docteur Maric-France BIAVA – Docteur Nelly CONTET-AUDONNEAU – Docteur Marie MACHOUART

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (*Epidémiologie, économie de la santé et prévention*)

Docteur Alexis HAUTEMANIÈRE

4^{ème} sous-section : (*Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication*)

Docteur Pierre GILLOIS

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (*Hématologie ; transfusion*)

Docteur François SCHOONEMAN

2^{ème} sous-section : (*Cancérologie ; radiothérapie : cancérologie (type mixte : biologique)*)

Docteur Lina BEZDETNYA épouse BOLOTINE

3^{ème} sous-section : (*Immunologie*)

Docteur Anne KENNEL – Docteur Marcelo DE CARVALHO BITTENCOURT

4^{ème} sous-section : (*Génétique*)

Docteur Christophe PHILIPPE

**48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE,
PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE**

1^{ère} sous-section : (*Anesthésiologie et réanimation chirurgicale*)

Docteur Jacqueline HELMER – Docteur Gérard AUDIBERT

3^{ème} sous-section : (*Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique*)

Docteur Françoise LAPICQUE – Docteur Marie-José ROYER-MORROT – Docteur Nicolas GAMBIER

50^{ème} Section : RHUMATOLOGIE

1^{ère} sous-section : (*Rhumatologie*)

Docteur Anne-Christine RAT

**54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE,
ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION**

5^{ème} sous-section : (*Biologie et médecine du développement et de la reproduction*)

Docteur Jean-Louis CORDONNIER

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

5^{ème} section : SCIENCE ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Monsieur Vincent LHUILLIER

40^{ème} section : SCIENCES DU MÉDICAMENT

Monsieur Jean-François COLLIN

60^{ème} section : MÉCANIQUE, GÉNIE MÉCANIQUE ET GÉNIE CIVILE

Monsieur Alain DURAND

61^{ème} section : GÉNIE INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE ET TRAITEMENT DU SIGNAL

Monsieur Jean REBSTOCK – Monsieur Walter BLONDEL

64^{ème} section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Mademoiselle Marie-Claire LANHERS

Monsieur Franck DALIGAULT

65^{ème} section : BIOLOGIE CELLULAIRE

Mademoiselle Françoise DREYFUSS – Monsieur Jean-Louis GELLY

Madame Ketsia HESS – Monsieur Pierre TANKOSIC – Monsieur Hervé MEMBRE – Monsieur Christophe NEMOS

Madame Natalia DE ISLA

66^{ème} section : PHYSIOLOGIE

Monsieur Nguyen TRAN

67^{ème} section : BIOLOGIE DES POPULATIONS ET ÉCOLOGIE

Madame Nadine MUSSE

68^{ème} section : BIOLOGIE DES ORGANISMES

Madame Tao XU-JIANG

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS

Médecine Générale

Professeur associé Alain AUBREGE

Docteur Francis RAPHAEL

Docteur Jean-Marc BOIVIN

Docteur Jean-Louis ADAM

Docteur Elisabeth STEYER

=====

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Professeur Michel BOULANGE – Professeur Alain LARCAN - Professeur Daniel ANTHOINE

Professeur Paul VERT - Professeur Pierre MATHIEU - Professeur Gilbert THIBAUT

Mme le Professeur Colette VIDAILHET – Professeur Alain BERTRAND - Professeur Jean-Pierre NICOLAS

Professeur Michel VIDAILHET – Professeur Marie-Claire LAXENAIRE - Professeur Jean-Marie GILGENKRANTZ

Mme le Professeur Simone GILGENKRANTZ - Professeur Jean-Pierre DELAGOUTTE – Professeur Danièle SOMMELET

Professeur Luc PICARD - Professeur Guy PETIET – Professeur Pierre BEY – Professeur Jean FLOQUET

Professeur Michel PIERSON – Professeur Michel STRICKER -

=====

DOCTEURS HONORIS CAUSA

Professeur Norman SHUMWAY (1972)

Université de Stanford, Californie (U.S.A)

Professeur Paul MICHIELSEN (1979)

Université Catholique, Louvain (Belgique)

Professeur Charles A. BERRY (1982)

Centre de Médecine Préventive, Houston (U.S.A)

Professeur Pierre-Marie GALETTI (1982)

Brown University, Providence (U.S.A)

Professeur Mamish Nisbet MUNRO (1982)

Massachusetts Institute of Technology (U.S.A)

Professeur Mildred T. STAHLMAN (1982)

Wanderbilt University, Nashville (U.S.A)

Harry J. BUNCKE (1989)

Université de Californie, San Francisco (U.S.A)

Professeur Théodore H. SCHIEBLER (1989)

Institut d'Anatomie de Würzburg (R.F.A)

Professeur Maria DELIVORIA-PAPADOPOULOS (1996)

Université de Pennsylvanie (U.S.A)

Professeur Mashaki KASHIWARA (1996)

Research Institute for Mathematical Sciences de Kyoto (JAPON)

Professeur Ralph GRÄSBECK (1996)

Université d'Helsinki (FINLANDE)

Professeur James STEICHEN (1997)

Université d'Indianapolis (U.S.A)

Professeur Duong Quang TRUNG (1997)

Centre Universitaire de Formation et de Perfectionnement des

Professionnels de Santé d'Hô Chi Minh-Ville (VIÊTNAM)

A notre Président de Thèse

Professeur Jean FLOQUET

Professeur émérite d'anatomie et cytologie pathologique
Officier dans l'Ordre National des Palmes Académiques

Nous vous remercions d'avoir accepté de nous diriger dans la construction et la rédaction de cette thèse. Nous n'oublierons pas votre grande disponibilité tout au long de ce travail et les nombreux conseils avisés que vous avez prodigués. Votre expérience nous a été très précieuse

Veillez trouver ici l'assurance de notre respect et de notre profonde considération.

A Monsieur le **Professeur Michel PIERSON**

Professeur émérite de génétique

Officier de la Légion d'Honneur

Officier dans l'Ordre National des Palmes Académiques

Vous nous faites un grand honneur en acceptant de juger ce travail parce que nous accordons beaucoup de valeur à votre jugement. Nous nous souvenons de vos qualités d'orateur lors des cours de première année.

Veuillez trouver ici l'expression de notre sincère reconnaissance et de notre profond respect.

A Monsieur le **Professeur Daniel ANTHOINE**

Professeur émérite de Pneumologie

Officier dans l'Ordre National des Palmes Académiques

Merci d'avoir accepté de nous livrer votre opinion sur ce travail. Nous avons eu la chance de pouvoir assister à vos cours de pneumologie, cours dispensés avec beaucoup de zèle et une grande pédagogie.

Veillez trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

A Monsieur le **Professeur Jean-Luc SCHMUTZ**

Professeur de Dermato-Vénéréologie

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de juger ce travail et nous vous remercions de l'intérêt que vous avez manifesté envers ce sujet d'histoire de la médecine.

Veillez trouver ici l'expression de notre sincère considération et de notre profonde estime.

Nous tenons tout particulièrement à saluer feu le Professeur G. GRIGNON et à lui manifester notre respect en lui dédiant ce travail sur François-Nicolas MARQUET, personnage qui l'a beaucoup interpellé et intrigué. Nous espérons avoir répondu à toutes ses attentes. Merci pour sa gentillesse, sa générosité et sa compréhension. Nous garderons le souvenir d'un médecin érudit, d'un Doyen respecté ayant à cœur la réussite de ses étudiants et le rayonnement de sa Faculté. Merci de tout cœur.

A mes enfants : Anna, Thomas et Nathan

Vous êtes mes petites merveilles et je vous aime infiniment.

A mon mari bien-aimé

Je tiens à te remercier pour ta patience et tes remarques pleines de justesse. Merci pour ton soutien en informatique, science complètement opaque pour la néophyte que je suis. Sans ton appuis, cette thèse ne serait pas ce qu'elle est actuellement.

A mes parents

Merci pour votre présence dans les moments difficiles et pour vos encouragements. Votre capacité à pouvoir surveiller trois enfants nous a beaucoup aidé.

A mes grands-parents

Un grand merci à ma mamie pour les bons petits plats qu'elle concocte.

A mes sœurs : Christelle et Emilie

Je suis heureuse de vous avoir comme sœurs et je vous aime énormément.

A mes beaux-parents

Merci d'avoir pris de votre temps pour garder les enfants. Nous avons beaucoup apprécié.

A mes amis et amies

Merci pour vos encouragements. Ils m'ont fortement encouragé.

Serment

« Au moment d'être admise à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai les soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admise dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me sont confiés. Recue à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonorée et méprisée si j'y manque ».



François-Nicolas Marquet

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	18
1. LE PERSONNAGE	20
1.1. Sa Vie	20
1.2. Ses différentes compétences	22
1.2.1. Médecin Ordinaire du Duc	22
1.2.2. Le médecin botaniste	23
1.2.3. le médecin stipendié	26
1.2.4. La consultation des pauvres	31
1.2.5. Médecin consultant de l'Hôtel de ville	33
1.2.6. Le médecin Doyen	34
1.2.7. Médecin écrivain	35
2. L'ŒUVRE LITTÉRAIRE DU DOCTEUR MARQUET	38
2.1. Les ouvrages imprimés de son vivant	38
2.1.1. François-Nicolas MARQUET et la musique	38
2.1.2. Son recueil d'observations cliniques	43
2.1.3. Illecebra	48
2.2. Ses manuscrits	50
2.2.1. Le traité de l'apoplexie, paralysie et autres affections soporeuses développées par l'expérience. Auquel on a joint deux discours latins sur le premier Aphorisme d'Hypocrate et sur le vingt-troisième de la seconde section de l'auteur, in 12°, publié à Paris chez Costard en 1770	50
2.2.2. Traité pratique de l'hydropisie et de la jaunisse, développés par l'expérience; auquel on a joint quelques Observations Anatomiques et Pratiques de quelques Médecins sur d'autres maladies, écrit par MARQUET et revu par BUCHOZ, in 8°, imprimé à Paris chez Humblot en 1770	53
2.2.3. Le veni mecum de botanique, en faveur des étudiants en médecine, en chirurgie et en pharmacie, pour la description et les propriétés des plantes usuelles, in 4°, imprimé à Paris chez Dufour	56
3. SES DEMELES TARDIFS AVEC LE COLLEGE ROYAL DE MEDECINE DE NANCY	58
3.1. Les mésententes	58
3.1.1. Charles BAGARD	58
3.1.2. Avec les autres agrégés du collège	60
3.1.3. Casten RONNOW	61
3.2. La rupture	63
3.3. L'apaisement	65
CONCLUSION	67
BIBLIOGRAPHIE	69
SOURCES MANUSCRITES	71
ANNEXE 1 - Extrait de naissance de François-Nicolas MARQUET	75
ANNEXE 2 - Pierre-Joseph BUCHOZ	76
ANNEXE 3 - La réponse de Marquet datée du 6 février 1753	79

INTRODUCTION

A travers ce travail, nous proposons de partir à la rencontre de François-Nicolas MARQUET (1687-1759), un médecin lorrain passionné et altruiste qui vécu essentiellement au cours de la première moitié du XVIII^{ème} siècle.

A cette époque, l'autorité médicale est représentée par la Faculté de Médecine de Pont-à-Mousson, appartenant plus généralement à son Université, créée le 5 décembre 1472 par une bulle du Pape GREGOIRE XIII. Cependant, cette autorité est très largement contestée par le Collège Royal de Médecine de Nancy, créé plus tardivement, le 15 mai 1752, par STANISLAS (1677-1766), sous l'impulsion de Charles BAGARD (1696-1773).

François-Nicolas MARQUET est resté, malheureusement pour lui, dans l'ombre de certains grands médecins tels que le célèbre Charles BAGARD, ce qui explique son manque de notoriété actuelle. Certes, MARQUET n'a pas fondé de grandes institutions savantes mais il a exercé son art avec une grande humilité et une conscience professionnelle exemplaire, n'hésitant pas à braver le danger lors des temps de contagion. De ce fait, il mérite toute notre attention et notre respect.

Ce personnage historique étant peu connu, il est extrêmement difficile de rassembler des informations sur sa vie, sa pratique et son œuvre littéraire mais la fréquentation assidue des Archives Départementales et Municipales de Nancy, de la Bibliothèque Municipale de Nancy et du Musée de la Faculté de Médecine de Nancy nous ont permis de retrouver des renseignements pertinents sur son histoire.

Cet homme, au tempérament contrasté et belliqueux, comme en témoigne de nombreux scandales au sein de la communauté médicale, demeure, néanmoins, un médecin dévoué et respecté de ses contemporains.

Il a également écrit un grand nombre d'ouvrages débordants de détails sur les maladies sévissant en Lorraine au cours de cette période et sur la thérapeutique employée pour les guérir. Cette riche production possède, de nos jours, une grande valeur scientifique et historique puisqu'elle représente une aide inestimable à la compréhension de la pratique médicale et du raisonnement clinique des médecins de l'époque.

Enfin, soulignons que l'objet de ce travail n'est pas la rédaction d'une biographie sur François-Nicolas MARQUET mais simplement la volonté de mettre en lumière ce personnage, resté trop longtemps anonyme et de donner une idée plus précise de l'art de guérir au XVIII^{ème} siècle à travers le vécu de ce médecin, en se basant sur ce qu'il a été (sa vie), ce qu'il a écrit (ses œuvres) et ce qu'il a fait (ses querelles).

Nous informons également le lecteur que les citations en italiques, rencontrées dans cet ouvrage, ont une orthographe identique à celle des textes originaux.

1. LE PERSONNAGE

1.1. Sa Vie

Peu de documents font référence à la vie du Dr MARQUET proprement dite, la majorité d'entre eux évoquant essentiellement son œuvre littéraire et sa place dans le paysage médical de l'époque.

François-Nicolas MARQUET est né à Nancy le 3 juin 1687 (Annexe 1) au sein d'une famille honnête mais peu aisée. Il est le fils de monsieur Hubert MARQUET, marchand passementier* et de Marie LIBILLE.

François-Nicolas ne suit pas les traces de son père puisqu'il rentre à la faculté de médecine de Pont-à-Mousson une fois ses cours d'humanité et de philosophie terminés. Pendant deux années, il participe aux cours sans jamais pouvoir passer ses grades faute de moyens financiers suffisants. En effet, les étudiants, à leur arrivée à la faculté, devaient s'inscrire sur les registres du Recteur et verser trimestriellement le montant de leurs inscriptions durant les trois années que durent leurs études. Chaque année est sanctionnée par un examen : le baccalauréat, la licence et enfin le doctorat qui sont obtenus après avoir soutenu une thèse courte (une à huit pages) toujours rédigée en latin.

Afin d'étendre ses connaissances, il se rend à Montpellier, probablement attiré par la réputation de sa faculté de médecine. Désargenté, il prend un emploi de précepteur et enseigne à de jeunes nobles fortunés, la langue latine, qu'il maîtrise parfaitement.

Cet argent lui permet de subvenir à ses besoins et de financer ses cours à la faculté, cours qu'il suit avec beaucoup d'assiduité. C'est d'ailleurs à l'époque de son passage à Montpellier que François-Nicolas se découvre une passion pour la botanique, matière dans laquelle il progresse si rapidement que les savants montpellierains de l'époque pensent qu'il finira par révolutionner cette science.

Après quatre années d'exil, il retourne en sa patrie et finit par soutenir sa thèse à l'université mussipontaine, thèse qui, de nos jours, demeure encore introuvable.

Le 17 mai 1714, François-Nicolas MARQUET obtient la permission d'exercer son art en la ville de Nancy. Au cours de ses premières années d'exercice, il emploie tout son temps libre à l'étude de la botanique et à la composition d'un recueil des plantes qui croissent en Lorraine, recueil qui devient vite un dictionnaire des plantes qu'il dédie au Duc LEOPOLD.

*passementier** : ouvrier et marchand qui fait et vend des *passemens* ou dentelles. Les autres ouvrages que peut fabriquer le *passementier* sont des guipures, des campanes, des houppes, des gances, des lacets, des aiguillettes, des cordons de chapeaux, des boutons, des cordonnets, des rênes, des guides et autres ouvrages et marchandises semblables.

Ce Prince, amoureux des Sciences et des Belles Lettres, récompense le travail de l'auteur en lui octroyant le 21 juin 1720 les qualités de médecin Ordinaire et de médecin Botaniste du Duc. Encouragé par ses nominations, MARQUET s'applique encore davantage dans son exercice médical et dans sa recherche sur les plantes de Lorraine.

En 1723, LEOPOLD le nomme Inspecteur du Jardin Botanique de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Quelle concécration !

Honoré par l'intérêt que lui porte son Altesse Royale, MARQUET entreprend d'améliorer son catalogue des plantes, en parcourant la Lorraine, afin d'y répertorier de façon exhaustive l'ensemble des végétaux, connus ou non, qu'Elle abrite. Ses pérégrinations dureront environ trente-cinq ans et il en résultera un second dictionnaire beaucoup plus complet que le précédent, en trois volumes, qui ne sera jamais imprimé du vivant de l'auteur.

L'année 1723 est décidemment une année heureuse pour François-Nicolas MARQUET puisqu'il épouse, le 25 mai, mademoiselle Marie-Anne GOUSSET. Nos recherches nous ont permis de retrouver la trace de trois enfants, nés au sein de ce couple : deux garçons, Louis-Nicolas en 1726 et Joseph-Léopold en 1727 et une fille, Françoise qui, plus tard en 1755, épousera Pierre-Joseph BUCHOZ (Annexe 2), également médecin Ordinaire du Duc, botaniste et écrivain prolifique.

Malgré sa passion chronophage pour la botanique, MARQUET ne néglige pas ses patients et il accepte plusieurs fonctions importantes pour le bien public : le 19 janvier 1729, il est nommé médecin stipendié de la ville de Nancy, charge qu'il assurera jusqu'en 1748. De plus, il occupe le poste de médecin Consultant de l'Hôtel de Ville de Nancy et la fonction de Doyen des médecins de Nancy, fonction qui lui restera attribuée après la création du Collège Royal de Médecine de Nancy en 1752, et qu'il occupera jusqu'en 1756.

Le Docteur MARQUET possède un caractère fort et vindicatif qui le mène inexorablement sur le sentier de la discorde notamment avec ses confrères mais il reste surtout un érudit et l'auteur émérite de nombreux ouvrages scientifiques illustrant la pratique médicale de l'époque.

Ce grand personnage s'éteint, victime de sa charité, le 28 mai 1759 des suites d'une maladie de langueur qu'il contracta en soignant des pauvres malheureux de la paroisse Saint Epvre. Son dernier souhait fut d'être enterré sans pompe dans le cimetière de Notre-Dame.

Quelques temps après son décès, Monsieur BAGARD, Président et Doyen, récemment élu, du Collège Royal des médecins de Nancy, prononça dans une assemblée dudit Collège, malgré les différents qui l'opposaient jadis au Docteur MARQUET, un éloge pour notre médecin, éloge qui se trouve d'ailleurs inscrit dans les anecdotes historiques du Collège, composés par Monsieur BAGARD et insérés dans la clef de cabinet de 1759.

Dans ce dernier adieu, BAGARD salue le docteur MARQUET en tant que médecin dévoué et attentif à ses patients vouant sans compter son temps et ses connaissances au soulagement des souffrances d'autrui. Il réussit à résumer son état d'esprit et l'essence même de son art par trois mots clés et lourds de sens pour tous médecins : *experientia rerum magistra*.

1.2. Ses différentes compétences

Au cours de sa vie, le Docteur MARQUET assura de nombreuses fonctions médicales qui n'existent plus de nos jours et sur lesquelles nous allons, à présent, nous attarder.

1.2.1. Médecin Ordinaire du Duc

Le 21 juin 1720, après avoir dédié au Duc LEOPOLD son premier dictionnaire des plantes, François-Nicolas MARQUET reçoit de ce Prince un Brevet qui l'honore de la qualité de médecin Ordinaire du Duc.

Les médecins Ordinaires représentent les médecins consultants du Duc : ils sont nombreux et pour obtenir un tel privilège, chacun d'entre eux a dû s'illustrer au cours de sa carrière médicale.

Selon l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert, le terme *Ordinaire* signifie « qui sert toute l'année ». Par extrapolation, il est facile de définir le médecin Ordinaire du Duc comme celui que l'on sollicite tout au long de l'année pour s'occuper de la santé de son illustre patient.

Il s'agit là d'une charge très prisée, accompagnée d'une pension annuelle de deux cents livres, somme apparemment assez conséquente à l'époque.

En fait, en récompensant le docteur MARQUET par ce titre honorifique, LEOPOLD cherche surtout à encourager ses talents et ses recherches dans la botanique.

Et ce souhait lui sera accordé puisque MARQUET ne cessera d'étendre ses connaissances dans cette science qui contribua à l'enrichissement de la pharmacopée lorraine, si utile au public.

1.2.2. Le médecin botaniste

François-Nicolas MARQUET obtient donc les charges de médecin Ordinaire et de médecin Botaniste du Duc en 1720.

S'investissant encore davantage dans l'étude de la Botanique, il obtient en 1723 la charge d'inspecteur du Jardin Botanique de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson.

En fait, deux jardins botaniques se sont succédés dans cette ville : le premier est créé vers 1606 par l'apothicaire Samuel PHULPIN. Il est situé entre le couvent des Antonistes et la Collégiale Sainte-Croix. A l'extrémité d'une vaste prairie, il va en s'abaissant en pente douce jusqu'à la Moselle. Augustin DIGOT, dans son *Histoire de Lorraine* nous informe, qu'à l'époque, ce jardin était considéré comme mal placé et exigü.

Après la mort de PHULPIN en 1660, la charge de jardinier est attribuée à l'apothicaire Pierre LOISY, charge qu'il occupe seulement pendant une décennie puisque les guerres, les invasions et les épidémies vont mettre en sommeil l'Université Mussipontaine et son jardin botanique.

Profitant de la désorganisation de son Université, la ville de Pont-à-Mousson s'empare du jardin et le détourne de sa fonction première.

En dépit de l'Edit du 6 janvier 1699, écrit par LEOPOLD et qui ordonne aux magistrats de la ville de fournir à la faculté de médecine « *un lieu propre à établir un jardin de simples comme il y en avait eu un autrefois* » et malgré les versements trimestriels de trente-deux livres et trois sols alloués au Doyen et à ses professeurs pour l'entretien du jardin botanique, on ne retrouve la trace d'un second jardin qu'à partir de 1719, année où le Duc LEOPOLD édicte ses lettres patentes spéciales pour l'établissement d'un nouveau jardin botanique.

En fait, il cède l'emplacement de l'ancien jardin à la ville pour y construire des greniers à blé et il abandonne à la faculté une partie des terrains attenant au vieux château*. Ensuite, la municipalité devait supporter les frais d'aménagement du nouveau terrain incluant la délimitation du jardin botanique par un mur, la construction d'une serre, d'une salle de démonstration et d'un logement pour le jardinier.

Le nouveau jardin est organisé par les soins du Doyen PACQUOTTE et du jardinier, Christophe CHEVREUSE, qui reçu son Brevet de jardinier-simpliste le 20 février 1719. Il semblerait qu'il fut très compétent dans son art puisque Pierre-Joseph BUCHOZ dit de lui que « *personne n'est digne de lui être comparé pour ses connaissances profondes dans la science des végétaux* ».

Vieux château : Ce château construit par Robert de Bar en 1359 était la résidence des Ducs de Lorraine pendant leur séjour à Pont-à-Mousson ; il avait été presque complètement détruit par le Maréchal de Créquy, en 1670.

Ce jardin mesure un arpent et demi environ. Les plantes y sont rangées selon le système de Tournefort (1655-1708). D'ailleurs, BUCHOZ nous informe dans son « *Tournefortius Lotharingiae* » que ce système est le seul reconnu et enseigné en Lorraine. Pour comprendre l'organisation du Jardin botanique, il est essentiel de connaître le mode de fonctionnement de cette classification : partant du principe que la fleur joue un rôle capital parmi les divers éléments qui composent la plante, le célèbre botaniste a remarqué quinze types de fleurs et il en a formé autant de classes. Deux autres classes sont réservées aux plantes qui ne possèdent ni fleur ni semence ou qui semblent ne pas en avoir. Enfin, cinq classes réunissent les arbres et les arbrisseaux.

- La première classe comprend les fleurs monopétales en forme de cloche .Ex : *la belladone, la campanule, la gentiane, la mandragore ou le melon.*
- La seconde classe comprend les fleurs monopétales en forme d'entonnoir et de roue .Ex : *la jusquiame, la pervenche, la pimprenelle ou le bouillon blanc.*
- La troisième classe comprend les fleurs monopétales anomaless* .Ex : *la digitale ou la scrophilaire.*
- La quatrième classe comprend les fleurs monopétales labiées .Ex : *l'agripaume, la lavande, la marjolaine ou le basilic.*
- La cinquième classe comprend les fleurs polypétales en forme de croix. Ex : *la rocquette, le cresson ou la moutarde.*
- La sixième classe comprend les fleurs polypétales rosacées .Ex : *l'aigremoine, l'anémone, le millepertuis ou le coquelicot..*
- La septième classe comprend les fleurs polypétales ombellées. Ex : *l'aneth, la coriandre, le fenouil ou la myrrhe.*
- La huitième classe comprend les fleurs polypétales caryophyllées. Ex : *l'œillet ou le lin.*
- La neuvième classe comprend les fleurs polypétales liliacées. Ex : *l'ail, l'oignon, l'iris ou le lys.*
- La dixième classe comprend les fleurs polypétales papillonacées. Ex : *le réglisse, la lentille, le haricot ou le pois.*
- La onzième classe comprend les fleurs polypétales anomaless. Ex : *la capucine, la violette ou la pensée.*
- La douzième classe comprend les fleurs à fleurons ou flosculeuses. Ex : *l'estragon, l'absynthe, la bardane ou l'immortelle.*

(*) Définition selon le dictionnaire encyclopédique universel d'une fleur anormale : « *dont la constitution est différente de la fleur habituelle* ».

- La treizième classe comprend les fleurs à demi fleurons ou à demi flosculeuses. Ex : *la chicorée ou la laitue*.
- La quatorzième classe comprend les radiées. Ex : *la marguerite, le soucy, la camomille ou l'œillet d'inde*.
- La quinzième classe comprend les fleurs à étamines sans pétale. Ex : *l'oseille, l'avoine, le sarrasin ou le froment*.
- La seizième et dix-septième classes comprennent les plantes n'ayant ni fleur ni semence ou qui du moins les ont imperceptibles. Ex : *la capillaire, la scolopendre ou la fougère royale. Les champignons, la mousse ou les truffes*.
- La dix-huitième classe comprend les arbres à fleurs sans pétale. Ex : *le buis ou le frêne*.
- La dix-neuvième classe comprend les arbres à fleurs sans pétale et à châtons. Ex : *le sapin, le bouleau, le cyprès ou le chêne*.
- La vingtième classe comprend les arbres à fleurs monopétales. Ex : *le jasmin, le laurier, le lilas ou l'olivier*.
- La vingt et unième classe comprend les arbres à fleurs rosacées. Ex : *l'érable, l'amandier, le cerisier ou le grenadier*.
- La vingt-deuxième classe comprend les arbres à fleurs papillonacées. Ex : *le gânet ou l'acacia*.

En dehors des vingt-deux grandes classes, on distingue également les genres et les espèces. Selon TOURNEFORT, les plantes sont organisées en cinq parties essentielles : l'analogie entre quelques-unes peut suffire pour constituer les genres. Par conséquent, les plantes dont les fleurs et les fruits se ressemblent et ont la même disposition font partie du même genre.

Lorsqu'il s'agit de diviser le genre en espèces, il faut observer les racines, les tiges et les feuilles. Cette méthode permet de distinguer chez les végétaux 673 genres et 8800 espèces.

Etant donné que ce système organise le règne végétal en vingt-deux classes, il est licite d'observer vingt-deux subdivisions au sein du jardin botanique, chacune correspondant à une classe précitée. Ce jardin comprend deux carreaux longs, chaque carreau se divise en huit planches : les seize planches ainsi obtenues sont destinées aux seize premières classes.

Les plate-bandes qui courent le long du mur qui clôture le jardin, sont recouverts de plantes de la dix-septième classe.

A l'entrée du jardin se trouve un petit terrain planté d'arbres et d'arbustes correspondant aux cinq dernières classes.

En 1723, le Duc LEOPOLD nomme François-Nicolas MARQUET inspecteur du jardin botanique et dédommage ses déplacements jusqu'à Pont-à-Mousson par le versement de cent livres prélevés sur le trésor royal, cent livres qu'il faut ajouter à la pension de deux cents

livres annuelle, perçus pour les charges de médecin Ordinaire et de médecin Botaniste du Duc.

En 1724, Le Docteur MARQUET dresse une sorte d'état des lieux du jardin et le 7 mai 1727, il établit la liste complète des plantes que ce jardin abrite en les inscrivant sur un registre de soixante-deux pages, intitulé « *Index plantarum horti regii Botanices Pontimussani : mense mayo 1727* ». Les plantes y sont classées par ordre alphabétique et suivant la classification de TOURNEFORT.

A son apogée, ce jardin pouvait s'enorgueillir de rassembler plus de 1500 végétaux. Malheureusement, les jardiniers-simplistes qui se succédèrent n'avaient pas tous à cœur la pérennité et l'embellissement du jardin botanique de Pont-à-Mousson et il perdit vite de sa splendeur et de sa notoriété.

En 1768, lors du transfert de la faculté de médecine mussipontaine à Nancy, les capucins récupérèrent le jardin puisque leur couvent avoisinait les bâtiments de l'ancienne faculté. Une partie des plantes est venue enrichir le jardin botanique du Collège Royal de Médecine de Nancy, rue Sainte Catherine.

1.2.3. le médecin stipendié

Le terme « stipendié » vient du latin « stipendiari » où *stips* signifie « *petite monnaie* » et *pendere* « *payer* ». Ethymologiquement, *stipendium* se traduit par « *avoir à sa solde* » et par conséquent, l'appellation stipendié qualifie « celui qui touche un salaire ».

L'institution des médecins stipendiés n'est pas l'apanage du Collège Royal de médecine de Nancy puisque la création de cette fonction est bien antérieure à la création du Collège.

L'origine de cette charge est étroitement liée à l'état d'extrême misère sévissant en Lorraine à partir du XVI^{ème} siècle.

En effet, ce territoire est touché de plein fouet par les guerres, la famine et les épidémies diverses notamment de peste qui s'abattent sur le peuple lorrain, provoquant ainsi la décimation d'une partie de la population et l'appauvrissement rapide de l'autre partie.

Le passage de ces fléaux laissent une Lorraine exsangue et un nombre de nécessiteux toujours grandissant. Devant ce constat fataliste, les magistrats municipaux des villes décident de retenir des médecins chargés de soigner les malades, de dépister les cas suspects et d'étudier les moyens d'enrayer ces épidémies, en échange d'une rétribution.

Du début du XVI^{ème} siècle jusqu'en 1719, les médecins désignés et payés par la ville ne sont chargés que d'un seul rôle : lutter contre les épidémies et traiter les malades. A partir de 1719, le Duché conserve des médecins préposés au service des épidémies (jusqu'au début du

XVIII^{ème} siècle) et embauche des médecins chargés de donner gratuitement assistance aux pauvres, contagieux ou non.

En Lorraine, le premier médecin stipendié se trouve à Metz en la personne de Louis d'ESTOC, qui veilla à la santé publique et soigna les pauvres en échange d'une rétribution de huit livres par an.

A Nancy, le premier médecin stipendié se nomme Louis HARMANT (1692-1729). Pendant plusieurs années, il visite de son propre chef et sans la moindre rétribution les malades indigents de Nancy et en 1714 il obtient du Duc LEOPOLD un brevet de « médecin des pauvres honteux ». Sa stipende comprend toute la ville de Nancy et ses gages, qui ne cessèrent d'être augmentés, sont portés à cinq cents livres en 1721.

Cet homme charitable meurt d'épuisement et laisse sa veuve dans une situation de grande précarité. Afin de subvenir à ses besoins, elle doit s'adresser au Duc LEOPOLD qui lui octroie une pension annuelle de deux cents livres.

Le 19 janvier 1729, le docteur MARQUET succède à Louis HARMANT pour la stipende de la ville de Nancy sur nomination de son Altesse Royale, le Duc LEOPOLD.

Cette nomination prête à controverse : en effet, dans son ouvrage intitulé « l'organisation de la médecine municipale à Nancy du XVI^{ème} siècle à la révolution », l'auteur, Paul-Jean-Nicolas PILLEMENT, nous informe que LEOPOLD n'a procédé qu'à deux nominations de stipendiés, entre autre, celle de Louis HARMANT et celle de Nicolas PETITDIDIER ; cette tâche devenant ensuite l'une des prérogatives des officiers municipaux, prérogative qu'ils conserveront d'ailleurs jusqu'en 1757. Or, François-Nicolas MARQUET affirme dans plusieurs de ses lettres (Arch.147- 8424 et arch.147- 8430) qu'il a obtenu la stipende de Nancy sur ordres du Duc et que cette nomination, reçue par voie ducale, est à l'origine de conflits entre lui et les officiers municipaux.

A partir de 1757, la nomination aux stipendes revient au Collège Royal de médecine qui doit, malgré tout, présenter l'agrégé choisi à la municipalité.

François-Nicolas MARQUET ne reste pas longtemps le seul médecin stipendié de la ville de Nancy puisque très vite les officiers de l'hôtel de ville nomment , le 24 septembre 1729, un second médecin stipendié : le sieur Paul-François MARQUET.

Paul-François MARQUET (1685-1743) est le cousin de François-Nicolas. Il eut une jeunesse très mouvementée puisqu'après avoir fait ses études de médecine à Montpellier et être devenu Docteur à l'Université de Pont-à-Mousson, il s'engage comme médecin d'équipage sur un navire marchand qui sillonne la mer méditerranée. Malheureusement, il est fait prisonnier au cours d'un de ses périple et reste en captivité pendant environ trois ans. Averti de sa situation, le Duc LEOPOLD utilise un subtile stratagème pour payer la rançon demandée sans

que l'on puisse soupçonner son implication. Paul-François revient donc exercer son art à Nancy où il devient médecin stipendié.

La ville de Nancy est donc divisée en deux stipendes :

- Celle donnée à Paul-François MARQUET comprend la vieille ville, les faubourgs des Trois-maisons et de Boudonville et Maréville : ce qui représente, selon François-Nicolas MARQUET, tout au plus quatre cents à cinq cents familles.
- Celle donnée à François-Nicolas MARQUET rassemble la ville Neuve et la maison de force : ce qui représente, toujours selon lui, neuf cents quinze familles.

Quels sont les fonctions et les privilèges inhérents à cette charge ?

Les principales fonctions des stipendiés, outre les soins gratuits à domicile au sein de la stipende, comprennent l'obligation d'adresser aux officiers municipaux, à la fin de chaque mois, un récapitulatif de toutes les personnes visitées ainsi que de déclarer les cas d'affections contagieuses et épidémiques. Cette dernière clause, plus administrative que médicale, n'est pas suffisamment observée par les médecins et le 21 juin 1733, la ville doit se résigner à éditer un règlement en cinq points relatif aux fonctions des médecins et chirurgiens stipendiés :

« - *Que les médecins et chirurgiens par elle stipendiés seront tenus, chacun en droit soy, de tenir, jour par jour, un estat ou mémorial des malades qu'ils auront veus, et de la qualité des maladies qu'ils auront traitées, mesme du nombre de visites qu'ils auront faites.*

- *Qu'ils en dresseront à la fin de chaque mois un relevé général contenant le nom des malades avec distinction des quartiers ou paroisses, soit de l'intérieur des deux villes, ou de dehors, où ils résident ; lequel état ils remettront entre les mains du lieutenant général de police, pour en estre par lui conféré avec la chambre et délibéré (les médecins ouys) sur les moyens qui dans les conjonctures seront trouvés les plus convenables, eu égard à la qualité des maladies régnantes et indiquées, seront cependant tenu d'en avvertir le sieur lieutenant général de police.*

- *Que dans lesdits mémoires ou états il ne sera néanmoins point fait mention des personnes qui auront esté traitées de maladies secretes.*

- *Que faute par lesdits médecins et chirurgiens stipendiés de remettre exactement de mois en mois audit lieutenant général de police des états circonstanciés comme il est marqué à dessus, leurs gages ou pensions seront arrestés sans qu'ils puissent en espérer d'en obtenir le payement que sur la représentations desdits états ou certificats dudit lieutenant général de police.*

- *Que dans les maladies ou occasions pressantes, ils n'attendent pas néanmoins la fin du mois pour en donner avis, mais seront au contraire obligés d'en informer sans aucun retard notamment dans les cas de peste ou de contagion que Dieu veuille détourner. »*

Ce règlement représente les prémices de notre déclaration obligatoire des maladies contagieuses et ébauche le secret professionnel.

Les sanctions décrites dans ce texte furent appliquées à l'encontre de certains stipendiés et notamment envers François-Nicolas MARQUET puisqu'il est mentionné dans le registre des comptes qu'en 1746, le Docteur MARQUET eu « *mandement retenu pour causes connues de la Chambre* » (A.M., CC.144).

Concernant les privilèges, ils consistent essentiellement en une exonération complète de toutes les taxes ou impositions de la ville auxquelles sont assujettis tous les bourgeois, telles que « *sols des paroisses, impositions des ponts et chaussées, logement et fournitures des gens de guerre* ».

Or, suite aux conflits engagés entre les officiers municipaux et MARQUET (Arch.147- 8430), les privilèges dont il jouit sont mis à mal puisqu'il écrit : « *Ce fut alors que messieurs les officiers redoublèrent leurs efforts contre le remontrant, l'on sait que tous les médecins stipendiés de toute la province, sont francs de droit, cependant ces messieurs ont affectés d'envoyer au remontrant des doubles et triples billets, pour les logemens et fournitures des gens de guerre ;..., ils ont fait executer le remontrant en ses meubles pour les ponts et chaussées...tandis que le médecin stipendié des pauvres de la vieille ville a toujours été franc et exempt de tout* ».

François-Nicolas MARQUET en a donc référé à son Altesse Royale qui a tranché en sa faveur et « *...qui l'affranchit de toutes charges et impositions publiques et qui ordonne que les effets sur luy executés luy seront rendus* ».

Soulignons toutefois que, peu à peu, ces franchises furent supprimées devant l'état déplorable des finances de la ville et les stipendiés n'eurent pas d'autres choix que de s'y soumettre.

Concernant leurs rémunérations, Louis HARMANT a bénéficié de gages substantiels qui sont d'ailleurs révisés plusieurs fois à la hausse pour atteindre la somme de cinq cents livres annuelle.

Au début de sa prise de fonction, François-Nicolas MARQUET, alors seul médecin stipendié pour toute la ville de Nancy, obtient la même pension (il fait référence dans l'archive 147-8430 à une somme totale de six cents livres.). Mais très vite, ses gages vont diminuer jusqu'à un montant de deux cents livres. En effet, les six cents livres vont être divisés en trois : deux cents livres sont donnés à la veuve HARMANT, vivant dans une profonde misère depuis le décès de son mari, sous forme d'une pension viagère ; deux cents livres sont utilisés pour

rémunérer le docteur Paul-François MARQUET, fraîchement nommé à la stipende de la ville vieille de Nancy et les deux cents livres restants représentent le salaire de François-Nicolas MARQUET. Mais celui-ci n'en resta pas là : il réussit à augmenter ses gages de deux cents livres sur ordres de son Altesse Royale (Arch.147- 8430), portant ainsi le total de sa pension annuelle à quatre cents livres « ...ils exposent (sous-entendu les officiers) que le remontrant est augmenté de trois cents livres. Cependant l'ordre de Strasbourg cy-joint n'en porte que deux cents » et « le remontrant espère que..., il plaira à S.A.R. de confirmer dans la jouissance des quatre cents livres annuelles qui lui ont été accordées par S.A.R. aux offres qu'il - c'est-à-dire F.N. Marquet - fait de visiter seul les malades de la ville neuve de Nancy, de la maison de force et de la banlieu... ».

Cependant, l'affaire n'était pas terminée. En effet, les officiers Municipaux tentent de récupérer les deux cents livres supplémentaires octroyées à MARQUET en essayant d'embaucher un troisième médecin stipendié qui serait chargé de visiter les nécessiteux de Maréville.

Il est vrai que Maréville appartient à la stipende de Paul-François MARQUET mais François-Nicolas nous informe que celui-ci ne visite plus les malades de Maréville depuis près d'un an et que lui, François-Nicolas, exécute cette charge depuis environ onze mois sans demander une augmentation de sa solde. « Paul Marquet par son traité avec l'hotel de ville s'est obligé de visiter seul les malades de Maréville, et parce que depuis près d'un an il refuse d'y aller, l'on veut retrancher deux cents livres au remontrant pour en gratifier un autre médecin ; rien ne paraît plus absurde que ce procédé ». Apparemment, LEOPOLD trancha à nouveau en faveur de François-Nicolas puisque les textes ne font aucune référence à une troisième stipende dans la ville de Nancy. De plus, ne perdant pas de sa superbe et fort de l'appui de son Altesse Royale, le docteur MARQUET a l'aplomb de demander cinq cents livres de rétribution à la ville s'il devait se charger de Maréville « ...de visiter seul ceux de Maréville aux gages de cinq cents livres... ».

Par la suite, l'ordonnance du 27 avril 1757 signée par STANISLAS fixera uniformément les gages des stipendiés à deux cents livres pour les médecins, cent cinquante livres pour les chirurgiens et deux cents livres pour l'accoucheur.

Enfin, les circonstances de la perte de la stipende par François-Nicolas MARQUET demeurent floues puisque PILLEMENT parle de démission suite à un état de santé vacillant et déclinant alors que le principal intéressé ne cesse de faire référence à travers sa correspondance avec le Collège Royal à une destitution qu'il juge injuste et infamante, destitution voulue par monsieur HANUS, alors prévôt de la ville de Nancy.

Deux lettres de François-Nicolas MARQUET, l'une datée du 1^{er} février 1748 et dont le destinataire demeure inconnu et l'autre adressée à monsieur le Chancelier mais non datée,

font référence à cette destitution en ces termes : « *Je viens d'être informé non sans surprise que Mr Hamus prevot de Nancy m'avait fait destituer de mon emploi de médecin des pauvres de la ville de Nancy pour en investir un jeune médecin sans expérience qui est son parant... j'aurai pour toute récompense le déplaisir de me voir dépouillé de mon emploi sans aucun motif,...* » et « *Malgré le vrai de ces services rendus...pour récompense de ses travaux, sans cause, ...,il était destituer de son emploi de médecin des pauvres* ».

Ces deux courriers insistent sur le fait que François-Nicolas MARQUET ne connaît pas les motifs de sa destitution. Il supplie d'ailleurs le Chancelier de bien vouloir les lui communiquer afin qu'il puisse s'en expliquer. MARQUET en réfère également à Casten RONNOW, premier médecin du Roi ; il le prie d'intercéder en sa faveur afin qu'on lui restitue son emploi, ce que fit Casten RONNOW jusqu'à ce qu'il apprenne les raisons de cette destitution, destitution qu'il trouve tout à fait justifiée (Arch.147- 8442) « *Vous m'aviez chargé comme vous savez de solliciter conjointement avec mon confrère en votre faveur dans cette affaire, je l'ai fait jusqu'auprès du Roi même...mais j'en ai le désagrement après bien des sollicitations de me voir produire des certificats authentiques contre vous qui me fermèrent(?) la bouche* ».

Ce désaccord est peut être à l'origine de la rancœur de MARQUET envers Casten RONNOW. Dans tous les cas, ces motifs ne sont exposés ni dans les archives de la faculté de médecine ni dans aucun des ouvrages que nous avons consultés.

Cependant, la thèse de madame Anne-Marie EBER donne un début d'explication sur les origines de cette destitution. Elle écrit que depuis le mois de mai 1748, on remarque que MARQUET ne prodigue plus de soins aux pauvres et qu'il est remplacé dans sa charge de médecin stipendié pour les pauvres de la ville neuve de Nancy par Dominique-Benoît HARMANT et François BARRY qui, en fait, le suppléaient bénévolement depuis deux ans déjà parce qu'il avait cessé ses fonctions sans en donner aucun avertissement.

Effectivement, cela peut apparaître comme un motif légitime de destitution.

Malgré tous ses efforts pour la récupérer, François-Nicolas MARQUET perd sa stipende en 1748.

1.2.4. La consultation des pauvres

Dans l'esprit du public, la consultation des pauvres et les stipendes sont une même et unique institution alors qu'il s'agit de deux entités bien distinctes.

La consultation des pauvres est une création du Collège Royal de médecine de Nancy puisqu'elle est mentionnée dans ces statuts et règlements (signés le 15 mai 1752) à l' article XXXVI : « *Outre les médecins des pauvres, le Collège nommera de trois ans en trois ans*

cinq agrégés, Officiers ou non, pour consulter gratuitement les maladies des pauvres ; ils s'assembleront à cet effet une fois toutes les semaines, à tel jour, heure et lieu qui seront réglés, pour répondre aux pauvres malades qui viendront les consulter, ou aux mémoires qui leur seront envoyés de leur part de toute la province, en justifiant néanmoins de leur pauvreté par un certificat du curé du lieu » ; à l'article XXXVII « L'un des consultant interrogera le malade, ou fera le rapport du mémoire aux quatre autres ; ils donneront ensemble leur avis sur la nature de la maladie et sur le remède et le régime qui conviendront. Ce médecin consultant dressera et signera le résultat » et l'article XXXVIII « Si l'un des consultants se trouve empêché par maladie ou autrement, il aura soin de se faire suppléer dans les consultations par un autre agrégé ».

Les consultations des pauvres débutent deux mois après la création du Collège. Les premiers agrégés choisis sont les docteurs SALMON, PLATEL, SIREJEAN, CUPERS et FELIX.

La première consultation a lieu le 15 juillet 1752 dans une salle de l'hôpital des Frères de la Charité. Elles s'y poursuivront tous les samedis à dix heures jusqu'à ce que le Roi octroie le bâtiment de la Place Royale au Collège.

Faisons une rapide comparaison entre les consultations des pauvres et l'institution des stipendes :

- La première différence réside dans leurs origines : la consultation est une création du Collège Royal alors que le système des stipendes est antérieur à la création du Collège.
- La seconde différence se rencontre dans le mode d'exercice : les médecins stipendiés visitent leurs patients à domicile, ce qui est possible dans l'unité de lieu que représente la stipende. En revanche, ce mode d'exercice ne convient pas à la consultation des pauvres qui reçoit des patients provenant des quatre coins de la Lorraine : ce qui explique le choix de consulter en un lieu fixe.
- La consultation des pauvres est collégiale : un médecin interroge le patient et les cinq délibèrent sur la conduite à tenir. Le médecin stipendié prend en charge ses patients, seul.
- La dernière différence est le patient lui-même : les médecins stipendiés apportent gratuitement leur soins aux nécessiteux de leurs stipendes mais ils peuvent également soigner une clientèle plus aisée qui paiera des honoraires. Par contre, les médecins de la consultation des pauvres ne sont autorisés à soulager que les miséreux et, de plus, uniquement ceux munis d'un certificat authentifiant leur pauvreté.

Il est curieux de constater que lors de ses consultations, certains malades ne se présentent pas eux-mêmes mais envoient aux médecins un mémoire récapitulant l'ensemble de leur symptomatologie. Après lecture et délibération, les médecins adressent une note aux patients contenant la thérapeutique à suivre.

Comme prévu par les statuts, les élections de médecins consultants se renouvellent tous les trois ans et le 2 juin 1755, MARQUET ainsi que GERARD, DESVILLERS, BARRY et HARMANT sont élus.

Un nouveau règlement sera édité le 9 juin 1767 selon lequel ne seront nommés que trois médecins au lieu des cinq prévus initialement. De plus les deux plus anciens agrégés seront exemptés de la charge de consultant.

Ces consultations se poursuivront jusqu'en 1793 sans interruption.

1.2.5. Médecin consultant de l'Hôtel de ville

A la mort du sieur HARMANT, François-Nicolas MARQUET, qui occupe déjà les fonctions de médecin Ordinaire du Duc, de médecin Botaniste et de médecin stipendié de la ville de Nancy, demande au Roi la fonction de Conseiller de l'Hôtel de ville de Nancy, vacante depuis la mort du sieur HARMANT, parce qu'il estime être le «... *plus à portée de donner avis au conseil de l'Hôtel de ville du Grand Nancy des maladies épidémiques et contagieuses qui surviennent de temps en temps dans une grande ville, afin de prendre les précautions nécessaires pour les extirper et en éviter le progrès et fera grâce* » (Arch.147-8423).

Toujours en se référant à l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, le médecin consultant est « *un homme expérimenté dont on va prendre l'avis dans les circonstances épineuses* ».

Il est donc aisé de deviner que ces médecins sont facilement consultés, en périodes épidémiques, afin d'instruire les principaux administrateurs de la ville sur la maladie en cause et les moyens disponibles pour éviter sa dissémination dans les contrées voisines à défaut de pouvoir éteindre le foyer.

Cependant, le rôle des médecins consultants ne s'arrête pas là : l'archive 147- 8427 nous apprend qu'ils sont également envoyés en missions hors de l'enceinte de la ville, en général dans de petits villages non couverts par le système des stipendes, où sévit une maladie épidémique afin d'arrêter sa progression et de prodiguer les soins aux malades. Bien évidemment, les dépenses occasionnées par ces déplacements sont entièrement à la charge de la ville.

MARQUET eut d'ailleurs quelques différends avec les Conseillers de l'Hôtel de ville à ce sujet : « *Il pourrait représenter à votre grandeur son desinteressement en ne répétant pas les honoraires dus pour l'execution des mandemens de l'hotel de ville dans les tems de contagion en plusieurs endroits de la Lorraine (à Flavigny, à Bouxière aux chênes, à Escuelle, à Houdemont), tems dans lesquels le suppliant n'a pas hésité d'exposer...* ».

Notons également que cette charge est pourvue d'une pension annuelle de cent livres que MARQUET continuera de percevoir jusqu'à son décès, sorte de retraite avant l'heure.

1.2.6. Le médecin Doyen

Selon l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, le terme Doyen vient du latin *décanus* et signifie « *celui qui est au-dessus des autres membres de sa compagnie* ».

Classiquement, il est d'usage d'opposer le Doyen d'ancienneté au Doyen en charge.

En effet, le Doyen d'ancienneté représente le plus ancien en réception de tous les membres de sa compagnie. Il n'est pas toujours le premier en dignité ni en fonction ; il s'agit en fait d'un simple titre honorifique sans aucune prérogative particulière.

Le Doyen en charge, lui, est élu par les membres d'une compagnie séculière et occupe ordinairement cette fonction pendant une durée d'un an. Il est chargé, entre autre, de veiller à la discipline de la compagnie et à l'administration des affaires communes.

Avant la création du Collège Royal de Médecine de Nancy, François-Nicolas MARQUET était déjà, par définition, le Doyen par ancienneté des médecins de Nancy. Dans sa lettre datée du 1^{er} février 1748 (Arch. 147-8426) dont le destinataire demeure inconnu, il sous-entend que l'ensemble des droits et privilèges annexés au décanat sont régis par l'Edit de Meudon(?), Edit qui jusqu'à présent reste introuvable.

A la création du Collège, il demeure toujours le Doyen des médecins de Nancy et il est admis en tant que tel dans cette institution jusqu'en 1756. Là encore, il s'agit d'un titre honorifique sans véritable pouvoir décisionnel.

Selon l'article II des statuts et règlements du Collège, le Doyen intègre d'office le Conseil du Collège « *Il y aura quatre officiers électifs, à savoir un Président, deux conseillers et un secrétaire perpétuel ; lesquels avec le Doyen d'ancienneté formeront le Conseil du collège, dans lequel le Doyen prendra rang et séance immédiatement après le Président* ».

Cet article donne l'impression que chaque membre du Conseil et notamment le Doyen occupent une place prépondérante au sein de l'arbre décisionnel du Collège et c'est précisément sur ce point que BAGARD a bien manœuvré. En effet, la position du Doyen et des conseillers est astucieusement réduite : faire partie du Conseil leur donne le droit de régler avec le Président les affaires pressantes, de préparer les délibérations, de veiller à l'observation des règlements mais lors des assemblées générales, ils n'ont aucun droit de plus que les autres agrégés.

En 1756, MARQUET est interdit des assemblées du Collège suite à une décision du Conseil sanctionnant ainsi son implication dans plusieurs affaires que nous étudieront plus tard.

Cependant, une lettre du Collège datée du 5 février 1759 (Arch.147-8448) et adressée à MARQUET lui confirme qu'il demeure inscrit dans les registres du Collège en tant que Doyen avec droit de séance au Conseil.

1.2.7. Médecin écrivain

Le docteur MARQUET, comme la plupart des médecins de son siècle, est un érudit, un philosophe et un scientifique.

Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages ayant pour objets ses deux passions : la médecine et la botanique. A travers ses écrits, il essaie sans cesse de repousser les limites des connaissances médicales de l'époque notamment en thérapeutique mais il est certain que sa principale motivation reste l'amélioration de la santé de ses concitoyens.

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des productions écrites par François-Nicolas MARQUET, travaux qui seront analysés dans le chapitre suivant. Ce catalogue n'a pas la prétention d'être exhaustif mais en l'état actuel des choses, il est le plus complet possible et dans un souci de clarté, nous nous permettons de diviser son œuvre en deux parties : d'une part, les ouvrages qu'il a imprimé de son vivant et d'autre part, ses manuscrits, œuvres posthumes qui sans l'intervention de BUCHOZ, seraient tombés dans l'oubli.

1.2.7.1. Les ouvrages imprimés de son vivant

En 1747, MARQUET compose l'œuvre la plus originale de son répertoire intitulée : *Méthode pour apprendre, par les notes de musique, à connaître le pouls de l'homme et les différents changements qui lui arrivent depuis sa naissance jusqu'à sa mort*, in 4°, publié à Nancy chez la veuve Balthazard, avec planches en taille douce que l'auteur a pris soin de graver lui-même.

Dans ce livre, MARQUET s'inspire fortement des travaux d'HEROPHILE (né en 344 avant Jésus-Christ), médecin et grand anatomiste de l'antiquité, sur les pulsations artérielles.

Une seconde édition rédigée par BUCHOZ paraît en 1769 chez Didot le Jeune sous format in 12°, dans laquelle l'auteur a ajouté plusieurs observations et réflexions critiques, une dissertation en forme de thèse sur cette méthode, un mémoire sur la manière de guérir la mélancolie et l'éloge historique composé à l'égard de François-Nicolas MARQUET.

En 1750, il publie son recueil d' *Observations sur la guérison de plusieurs maladies notables, aiguës et chroniques, auxquelles on a joint l'histoire de quelques maladies*

épidémiques et contagieuses, arrivées à Nancy et dans les environs, avec la méthode employée pour les guérir, in 12°, publié à Paris chez Briasson.

Ce recueil rassemble environ 189 observations de cas de pratique, développées avec précision.

En revanche, je n'ai pu me procurer le troisième ouvrage imprimé du docteur MARQUET qui se révèle être un *mémoire sur la vertu et la propriété d'une plante, illecebra* (nommée *sedum minus acre* par Tournefort), mémoire imprimé dans la clef du cabinet de Luxembourg.

1.2.7.2. Ses manuscrits.

Non parus du vivant de l'auteur et imprimés grâce aux soins de BUCHOZ, ils sont assez nombreux.

Le premier manuscrit est un dictionnaire des plantes de Lorraine, en un volume in folio, qu'il dédia au Duc LEOPOLD, ce qui lui valu le soutien et la protection de ce souverain.

En témoignage de sa reconnaissance, MARQUET décide de parcourir la Lorraine afin de composer une histoire générale des plantes sous le titre *Dictionnaire historique des plantes qui se trouvent en Lorraine, contenant leurs noms latins et français, leurs figures, leurs étimologie, leurs origines, leurs descriptions, leurs vertus, leurs préparations dans la pharmacie, avec figures au naturel*. Ce second dictionnaire, fruit de trente-cinq ans de recherche, est plus complet que le précédent et se compose de trois volumes in-folio en forme d'atlas. L'intention du Duc était de le faire imprimer à ses frais mais sa mort arrêta l'exécution de ce projet. MARQUET vendit alors le manuscrit à monsieur GAUTHIER, chanoine-régulier et BUCHOZ le lui racheta en déboursant le double du prix initial.

Le troisième manuscrit est l'abrégé succinct des deux dictionnaires des plantes cités ci-dessus, ouvrage renfermé dans un petit volume in 4° et parut sous le titre de *Veni mecum de botanique, en faveur des étudiants en médecine, en chirurgie et en pharmacie, pour la description et les propriétés des plantes usuelles*, imprimé à Paris chez Dufour.

Le manuscrit suivant semble être la suite du recueil de ses observations et forme ainsi le second volume de l'ouvrage imprimé du vivant de l'auteur, in 12, édité à Paris en 1770.

Puis un autre manuscrit intitulé *Traité de l'apoplexie, paralysie et autres affections soporeuses développées par l'expérience. Auquel on a joint deux discours latins sur le*

premier aphorisme d'Hypocrate et sur le vingt-troisième de la seconde section de l'auteur, in 12°, publié à Paris chez Costard en 1770.

Ensuite, le manuscrit sur le *Traité de l'hydropisie et de la jaunisse*, écrit par MARQUET et revu par BUCHOZ, in 8°, publié à Paris en 1770.

Enfin, le dernier manuscrit s'intitule *Médecine moderne*, écrit par MARQUET ET BUCHOZ, en trois volumes in 8°, imprimée à Paris en 1777.

Soulignons que le Collège Royal n'a de cesse d'inciter les médecins à s'adonner à la littérature et à l'exercice de l'écriture, en témoigne l'article XIX des statuts « *Comme l'objet principal de l'établissement de ce Collège est de perfectionner la médecine dans toutes ses parties, d'étendre non seulement à chacun des membres qui le composeront mais encore à tous les médecins des états, les lumières et les connaissances que chacun d'eux aura acquises et les découvertes qu'il aura faite, les agrégés liront et feront examiner dans les assemblées du Collège, les mémoires et ouvrages qu'ils auront composés et les observations qu'ils auront faites sur les différentes maladies...* », ce qui provoqua inmanquablement une sorte d'émulation des connaissances médicales de l'époque.

2. L'ŒUVRE LITTÉRAIRE DU DOCTEUR MARQUET

Médecin accompli et écrivain éclairé, François-Nicolas MARQUET nous livre un grands nombres d'écrits médicaux de grandes valeurs scientifiques et historiques, fruits de sa longue expérience au chevet des malades.

Dans un souci de clarté et afin de conserver une homogénéité à l'ensemble de ce travail, nous proposons de reprendre le plan utilisé au paragraphe précédent : d'abord, nous étudierons les ouvrages imprimés du vivant de l'auteur puis nous évoquerons ses manuscrits.

2.1. Les ouvrages imprimés de son vivant

2.1.1. François-Nicolas MARQUET et la musique ...

En 1747, il compose une *Nouvelle Méthode facile et curieuse pour apprendre par les notes de musique à connoître le Pous de l'Homme, et les différens changemens qui lui arrivent, depuis sa Naissance jusqu'à sa Mort, tirée des observations faites par M.F.N.MARQUET*. C'est de loin l'œuvre la plus connue et la plus originale de son répertoire.

Le Musée de la Faculté de Médecine de Nancy possède un exemplaire de cet ouvrage (Arch.131-7578), in 4°, publié à Nancy chez la veuve Balthazard, avec planches gravées par l'auteur.

L'idée, certes saugrenue, d'étudier le pouls en s'aidant de la musique n'appartient pas à François-Nicolas MARQUET. D'ailleurs, il ne s'en cache pas et avoue s'être inspiré des travaux d'HEROPHILE, médecin de l'antiquité et père de l'anatomie. Selon HEROPHILE, le pouls posséderait un rythme en quelque sorte musical et il serait possible de reconnaître une cadence et une mesure relative à l'âge, au sexe, au tempérament, etc... de chaque individu.

Ses contemporains lui ont reproché d'avoir poussé les choses trop loin dans sa théorie sur le pouls et « *d'en avoir rendu l'étude impossible pour quiconque n'était pas à la fois musicien et géomètre* ».

François-Nicolas MARQUET, quant à lui, à défaut d'en avoir eu l'idée, a le mérite de proposer une méthode singulière permettant l'étude du pouls artériel, étude facilement accessible à toute personne versée dans l'art musical.

Dans sa préface, l'auteur explique les raisons qui ont motivées l'écriture de ce traité :

- La première raison est la nécessité pour tous médecins de connaître « *le palper du pous* », science qui apporte beaucoup de renseignements sur l'état de santé du patient. Or, MARQUET estime que, jusqu'à présent, aucune méthode n'était assez fiable et assez sensible pour étudier cet art.

- La seconde raison est beaucoup plus personnelle puisque que l'auteur lui-même a souffert de palpitations cardiaques et souhaite, à travers cet ouvrage, faire partager son expérience en la matière.

Puis, il explique brièvement sa théorie sur la fonction cardiaque et place ainsi le cœur au centre du système cardio-vasculaire, donnant à cet organe ses lettres de noblesse. « *Le cœur tient le même rang et fait les mêmes fonctions dans l'homme, que le Balancier dans une Montre, ou dans une Horloge...* ». Tant que « *...le mouvement du Cœur et des Artères est réglé, le Corps de l'Homme reste dans une santé parfaite, mais d'abord que ce mouvement se déränge par quelque accident, la santé se trouve altérée par une infinité de maladies* ». Ses dérangements sont étudiés par le « *toucher du pous* », science qui selon MARQUET, est indispensable à maîtriser pour qui se dit Médecin et Chirurgien.

Ainsi, ce travail peut se partager en trois parties distinctes:

La première partie intitulée « *du battement du cœur et des artères en générale* », retrace les grandes idées de l'époque sur le fonctionnement du système cardio-vasculaire que l'auteur apparente à une machine hydraulique. Le cœur, au centre de cette machinerie, pousse le sang, avec violence, dans les artères lorsqu'il se comprime (systole) et les artères en se contractant grâce à la présence de fibres circulaires, renvoient le sang dans les veines. Il définit également le pous comme étant « *un battement du cœur et des artères, par le secours duquel le sang circule du centre à la circonférence et de la circonférence au centre* ».

Ensuite, il explique ce qu'est le *Pouls Naturel* qu'il considère comme la normalité « *si le sang est bien conditionné et qu'il y ait un parfait équilibre entre les liquides et les solides, le pous sera naturel et tempéré, il battra également et aura la même force et le même intervalle de tems dans toutes les pulsations* ».

A côté du *Pouls naturel*, MARQUET reconnaît des *Pouls non naturels* où le sang « *...pêche en quantité ou qualité...* ». Il dénombre pas moins de vingt-quatre sortes de pous différents et donne pour chacun d'eux leur physiopathologie basée sur les théories de l'époque. Citons, le *pouls grand* dû à des vaisseaux trop pleins, le *pouls petit* où les vaisseaux ne sont pas assez pleins, le *pouls profond* où le sang circule faiblement, le *pouls tendu* qui correspond à une plus grande tension des artères, le *pouls mol* provenant du relâchement des artères, le *pouls convulsif*, le *pouls lent* etc...

La seconde partie, tenant sur une page, est consacrée à la technique utilisée pour palper le pouls.

MARQUET énonce les règles à respecter pour que la palpation soit la plus sûre possible :

- Avant toute chose, interrogatoire du patient,
- La méthode ordinaire palpe le pouls au niveau des artères radiales mais il est possible de le faire sur les temporales, les carotides voire les crurales,
- Ne prenez que l'association index, médus et annulaire, en pression modérée,
- Sur un sujet au repos, qui ne parle ni ne s'agite, sujet placé en décubitus dorsal ou assis.

Le médecin doit compter environs trentes pulsations à chaque bras avant de porter un jugement sur la maladie.

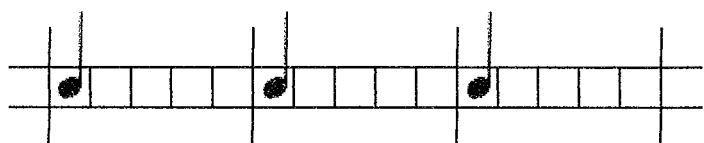
La dernière partie nommée « Des notes ou caractères représentant le pouls » est la plus intéressante du traité. L'auteur utilise les notes de musique comme une sorte d'alphabet permettant l'écriture du pouls.

Le pouls est désigné par une note de musique : *noire* pour le pouls naturel, *blanche* pour le pouls grand, *croche* pour le pouls petit et *double croche* pour le pouls vermiculaire. La note est posée, sur une portée de musique, après chaque cadence. La cadence est représentée par des lignes perpendiculaires à la portée, semblables à celles utilisées pour diviser les mesures dans la musique. Dans le pouls naturel, chaque cadence est scindée en cinq parts égales évoquant les cinq temps que l'on remarque d'un battement à l'autre.

Par ailleurs, l'emplacement de la note sur la portée (que MARQUET représente par deux lignes parallèles) traduit la qualité et la force du pouls : si la note est posée **au dessous de la première ligne**, le pouls est dit concentré ; **sur la première ligne**, il est dit profond ; **entre les deux lignes**, il est naturel ; **sur la seconde ligne**, il est élevé et **au-dessus de la seconde ligne**, il est superficiel.

Ainsi, le pouls se définit par sa force et son mouvement.

Le pouls naturel se caractérise par une note noire posée entre les deux lignes parallèles, après chaque cadence. Il a la même force, la même cadence et il a cinq temps entre chaque battement ou pulsation. Il égale ordinairement la cadence du MENUET en mouvement et il parcourt soixantes cadences de menuet dans une minute, ce qui représente une fréquence cardiaque de soixantes battements par minute.



Néanmoins, MARQUET reconnaît une certaine variabilité individuelle et le pouls, quoique naturel, peut augmenter ou diminuer d'un temps entre chaque pulsation selon le tempérament du sujet.

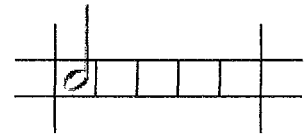
Plus un pouls s'éloigne du pouls naturel tant par la force que par le mouvement, plus il est mauvais et non naturel.

Le pouls non naturel peut être simple ou composé : le simple se divise en grand et petit, égal et inégal, profond et superficiel, dure et mol. Le composé se subdivise à l'infini.

Parmi les pouls simples, nous distinguons :

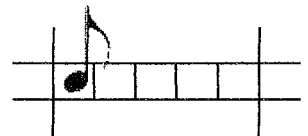
- Le pouls GRAND :

- note blanche posée entre les deux lignes parallèles,
- bat fortement et également,
- ne diffère du naturel que par la plénitude et la tension de l'artère,
- se rencontre dans les pleurésies, les péripneumonies, les hémorragies etc...



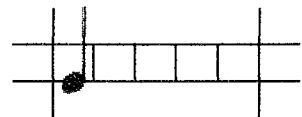
- Le pouls PETIT :

- croche entre les deux lignes parallèles,
- bat faiblement et également,
- se rencontre dans les faiblesses, cachéxies, fièvres lentes etc...



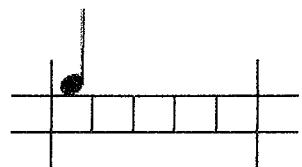
- Le pouls PROFOND :

- noire posée sur la première ligne parallèle,
- il est naturel en mouvement mais pas en force,
- se rencontre dans les faiblesses, cardialgies, coliques, leucophlegmaties etc...



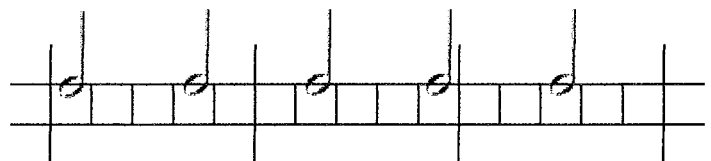
- Le pouls SUPERFICIEL :

- noire posée au-dessus de la seconde ligne,
- se rencontre dans l'asthme, la phthisie, etc...



- Le pouls DUR ou TENDU ou ELEVE :

- blanche posée sur la deuxième ligne parallèle,
- il surpasse le pouls naturel en force, parce qu'il est plus dur, plus élevé et en mouvement, parce qu'il va plus vite de deux cinquièmes que le naturel. Il bat à 100 pulsations par minute.



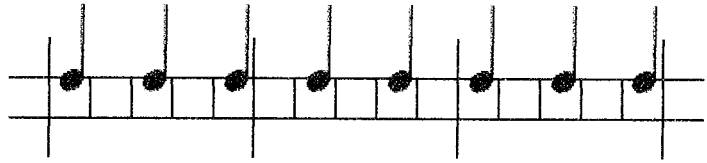
- il est toujours associé à de la fièvre, sauf exception,
- se rencontre dans la coqueluche, le vomica ou abcès des poumons, le charbon, etc...

- Le pouls MOL :

- croche pointée posée entre les deux lignes,
- se rencontre dans l'épuisement, la leucophlegmatie, la perte de mémoire, etc...

- Les pouls FIEVREUX :

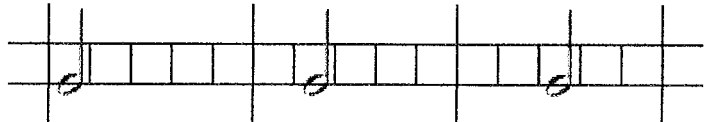
- **Le pouls vite à quatre temps** : noire pointée posée entre les deux lignes parallèles, il va plus vite d'un cinquième que le pouls naturel.
- **Le pouls vite à trois temps** : blanche entre les deux lignes parallèles, il bat à 100 pulsations par minute.
- **Le pouls vite à deux temps** : noire sur la seconde ligne parallèle, il bat à 150 pulsations par minute.



- **Le pouls vite à un temps** : doubles croches sur la première ligne, il bat à 300 pulsations par minute. Il est toujours mortel.

- Le pouls LENT :

- blanche sur la première ligne,
- il a six temps ou davantage entre chaque pulsation et plus il s'éloigne du naturel, plus il est dangereux,



- il bat à 50 pulsations par minute.

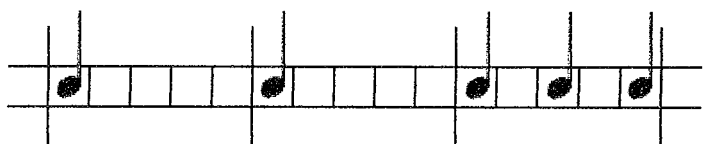
A côté de ces pouls simples, MARQUET décrit également des pouls composés, appelés généralement « intermittens ». Le pouls « intermittens » varie et ses principaux représentants sont les suivants :

- Le pouls ECLYPSE ou INTERCADANT :

- note noire entre les deux lignes parallèles puis la note manque au lieu où le pouls s'éclipse et ce silence est suivi d'une blanche sur la seconde ligne, témoignant d'une pulsation élevée,
- le pouls bat régulièrement pendant 10, 20 voire 30 pulsations puis il disparaît et ensuite il frappe fortement et brusquement. De là, il continue son rythme normal jusqu'à ce qu'il disparaisse à nouveau,
- Cette description évoque fortement des extrasystoles.

- Le pouls INEGALE :

- les pulsations sont égales, à la réserve de quelques-unes qui sont un peu trop précipitées,
- salves d'extrasystoles ?



- Le pouls INTERCURRENT :

- pas de règles : tantôt il paraît, tantôt il disparaît ; tantôt il est fort, tantôt il est faible ; quelque fois il va vite et d'autrefois lentement,
- est-ce la représentation d'une arythmie par fibrillation ventriculaire ?

- Le pouls DOUBLE :

- deux notes blanches, posées tantôt sur la première ligne, tantôt entre les deux lignes parallèles,
- extrêmement rare puisque MARQUET ne l'a observé qu'une seule fois en trente-cinq ans de pratique, chez un vieillard qui mourut vingt-quatre heures après d'une léthargie.

L'auteur décrit de façon moins détaillée les pouls caprisant, convulsif, tremblant, défaillant, vermiculaire, fourmillant et supprimé.

Enfin, il conclut de manière péremptoire cette longue liste en affirmant que « *les pous que l'on appelle Raboteux, Ondés..., Arrondis, Longs..., Pétillans..., Evaporés..., Suffoqués, Solides ou Massifs..., à queue de Souris, sont tous imaginaires* ».

Les planches gravées par MARQUET sont incorporées à la fin du traité et permettent l'illustration de sa méthode.

2.1.2. Son recueil d'observations cliniques

En 1750, l'auteur publie son recueil d'*Observations sur la guérison de plusieurs maladies notables, aiguës et chroniques, auxquelles on a joint l'histoire de quelques maladies épidémiques et contagieuses, arrivées à Nancy et dans les environs, avec la méthode employée pour les guérir*, in 12°, publié à Paris chez Briasson.

La bibliothèque de la faculté de médecine de Nancy possède un exemplaire de cet ouvrage sous la référence 131.694.

Dans sa préface, MARQUET souligne les deux raisons qui ont motivées l'écriture de ce traité : tout d'abord, l'Expérience, essentielle à la médecine puisqu'elle en est la base et le fondement ; et le Raisonnement, nécessaire à la connaissance des maladies et de leurs causes.

Possédant ces deux qualités, l'auteur nous livre ses précieux remèdes, utilisés tout au long de sa pratique pour guérir les maladies, mêmes celles réputées les plus dangereuses et les plus désespérées.

Ce recueil, fruit de quarantes années d'exercice médical, rassemble 189 chapitres correspondants à autant d'observations cliniques, données selon un ordre chronologique et dont les premières sont écrites dès 1712.

Chaque observation est un exposé conçu sur une maladie aiguë, chronique ou contagieuse.

Le narrateur débute toujours le cas par la date de la consultation. Ensuite, il nomme le malade, son âge, sa demeure et sa profession, à l'exception des patients souffrants de maladies vénériennes. Puis il décrit minutieusement l'ensemble des symptômes dont souffre le patient. A partir de cette symptomatologie, il expose le raisonnement qui le conduit à une hypothèse diagnostique s'avérant souvent exacte. Enfin, il dévoile sa « recette médicinale », toujours à base de plantes locales et s'administrant sous forme de boissons, de lavements, d'emplâtres et autres onguents pour administration cutanée, voire même sous forme de bains et d'ablutions. Il expose également la posologie et la durée du traitement.

Le cas se conclut, en général, par la guérison du malade et MARQUET nous renseigne systématiquement sur son devenir, assurant ainsi le suivi du patient.

Ce livre est une mine d'or sur les connaissances médicales de l'époque et sur les maladies auxquelles étaient confrontées nos confrères. Certaines nous sont encore familières comme la jaunisse, ou le redeviennent comme la tuberculose, appelée ici phthisie pulmonaire. D'autres sont inconnues sous nos latitudes comme le scorbut, la dysenterie ou encore le charbon.

Voici les maladies les plus fréquemment rencontrées à cette époque :

- L'Hydropisie, correspondant à un œdème pouvant intéresser tout ou partie du corps, et ses multiples variantes : l'hydropisie anasarque (Cf. Obs.108, 10 mai 1738, p.213) ; l'hydropisie en cours de grossesse (Cf. Obs.52, 9 août 1729, pp.108-109 ou encore l'Obs.53, 20 octobre 1729, p.110). Nous ne nous étendrons pas sur cette pathologie puisqu'elle sera traitée un peu plus loin.

- L'Apoplexie, (Cf. Obs.55, 13 août 1730, pp.111 - 112) ; l'auteur décrit un malade apoplectique en ses termes : le sieur Thomas, âgé de vingt-huit ans, marchand « ...*tomba tout-à-coup...sans sentiment, sans mouvement, sans connaissance...* ». Il s'agit d'une perte de connaissance brutale, à priori, sans prodromes ni mouvements, éliminant ainsi une crise convulsive. Il observe aussi « ...*une respiration interceptée et fort difficile avec râlement...* » ainsi qu' « ...*un pouls petit et fort inégal signe certain d'une attaque d'apoplexie* ». Cette maladie est, en général, traitée par des saignées en premier lieu « ...*pour dégager le cerveau du dépôt de sang qui le comprime* », puis interviennent les vomitifs et les lavements.

- La Léthargie (Obs 70, 31 mars 1732, pp.129 - 130). « *Je fus appelé par le nommé Martin...attaqué d'une léthargie, c'est-à-dire, d'une affection soporeuse, ou un assoupissement profond, pendant lequel le malade étant éveillé reste sans mémoire, hébété, et stupide, et retombe d'abord dans son assoupissement, avec fièvre continue* ».

- La phthisie pulmonaire (Cf. Obs. 82, 14 mars 1734, pp.156-147). L'auteur fut appelé auprès de la fille du nommé FRANCOIS, à l'hôtel de gendarmerie. Celle-ci présentait une symptomatologie de tuberculose: toux sèche, fièvre lente, crachats purulents et hémoptoïques et altération de l'état général « ... *accompagnés de maigreur, et d'exténuation de toutes les*

parties du corps » Le traitement reposa essentiellement sur un régime, une purgation douce et des expectorants.

Il arriva que certains patients soient atteints de plusieurs maladies en même temps. Voici ce que l'auteur rapporte dans son observation 74, datée du 4 janvier 1733 pp 135-139: « *Chacun sait que la phthisie pulmonaire est très dangereuse, et presque toujours mortelle, surtout lorsqu'elle est compliquée avec l'hydropisie »*

- La péripneumonie (Cf. Obs. 147, janvier 1743, pp 287-289). MARQUET décrit une maladie populaire survenue à Nancy en janvier 1743 « *Cette maladie commençoit par la toux, l'oppression, et la fluxion de poitrine, la douleur de tête, le crachement de sang, l'hémorrhagie par les narines, le point de côté; ensuite survenoient l'insomnie, les cardialgies, la fièvre continue, le vomissement, l'esquinancie (?), et les coliques d'estomac et du bas ventre. Tous ces symptômes joints ensemble caractérisoient une péripneumonie compliquée avec la fièvre putride »*

D'autres pathologies sont moins fréquemment rencontrées :

- La catalepsie.

L'auteur en décrit seulement trois cas. Notons celui de la femme du sieur CAMELOT, charpentier (Cf. Obs. 146, 17 décembre 1742, pp 285-287). Cette femme « *... âgée de 32 ans , et attequée d'une affection soporeuse que l'on appelle catalepsie. Elle étoit immobile, ayant les yeux ouverts, sans aucuns mouvements. Elle restoit dans la même situation et posture où la maladie l'avoit surprise, elle regardoit sans voir; elle écoutoit sans entendre...* » Il existe donc une rupture du contact sans perte de connaissance, pouvant évoquer une absence voir même une forme d'hystérie.

Pour son traitement, « *comme cette maladie approche de l'apoplexie, elle doit se traiter par les mêmes remèdes. »*

- La lienterie (Cf. Obs. 67, 17 mars 1732, pp 124-126)

Il s'agit d' « *un flux de ventre dans lequel on rend les aliments comme on les pris, ou à demi digérés »*

- Le charbon (Cf. Obs. 92, 22 avril 1735, pp 173-182)

Il s'agit de la description d'une maladie épidémique et contagieuse survenue en avril 1735. « *Mais, ..., quelques uns de ces malades furent attaqués de charbon, tumeur maligne causée par la corruption du sang, qui se manifestoit d'abord par une rougeur vive, éclatante, bordée de phlyctènes dans sa circonférence, laquelle causoit au malade une douleur très vive et brûlante. Elle devenoit en peu de temps dure, noire comme de la suie, qui ne pouvoit se détachée, à cause qu'elle paroissoit être entrelacée par quantité de fibres comme des cheveux.*

Si cette tumeur se détachoit, elle laissoit l'os à découvert et à sec. » Puis il en vient au traitement : *« De tous les remèdes que j'employai pour guérir le charbon, je n'en trouvai aucun qui ai mieux réussi que le suc d'une petite plante appelée Illecebra, ou pain d'oiseau. Je faisois bouillir deux ou trois poignées de cette plante avec un peu d'eau, et quelques cuillerées de miel. Je faisois laver plusieurs fois le jour la partie malade avec cette décoction, et ensuite appliquer le marc par dessus. Cette plante est un doux escarotique qui enlevait, et faisoit détacher insensiblement les chairs mortes, et procuroit ensuite la cicatrice. Cette méthode m'a tellement réussie que de tous les malades attaqués de charbon, il n'en mourut aucun. »*

L'auteur dans cette observation, nous fait entrevoir les propriétés curatives exceptionnelles d'Illecebra, qui guérit même le charbon, maladie réputée jusque là incurable.

- Le diabète (Cf. Obs. 62, 2 novembre 1731, p.118)

MARQUET diagnostique un diabète chez un jeune enfant grâce à une polyurie. *« L'enfant du nommé Claude ANDRÉ, sept ans, attaqué d'un flux d'urine, que l'on appelle diabetes. Les symptômes qui accompagnoient cette maladie, étoient la soif, la maigreur, l'exténuation de tout le corps, la fièvre lente, la sécheresse de bouche, et le flux d'urine qui surpassoit de beaucoup la boisson que le malade prenoit journellement. »*

Ce diabète serait causé par des sels âcres. Le traitement repose sur une tisane astringente de quatorze plantes et un régime strictement lacté.

- Le carus

C'est une maladie très rare. D'ailleurs, sur l'ensemble de son traité, l'auteur n'en proposera qu'un seul cas à l'observation 137, datée du 25 mai 1741, page 267. *« Le Sieur LEFEVRE, fayancier, tomba dans un sommeil profond, sans fièvre. Etant excité, il s'éveilloit, et à l'instant il fermoit la paupière, et retomboit dans son sommeil, ce que l'on appelle carus, espèce d'affection soporeuse qui approche beaucoup de l'apoplexie, et de laquelle le carus ne diffère que du plus ou du moins. Ainsi dans le carus la compression, ou l'obstruction de la substance corticale du cerveau n'est pas si forte que dans l'apoplexie. »* Ensuite, il énonce sa recette médicinale : *« Le malade ayant été saigné, je lui fit donné à l'instant un vomitif avec six grains de tartre stibié délayés dans un demi septier d'eau tiède. Après qu'il eut vomit copieusement, il prit un lavement laxatif et carminatif, et fut guéri trois jours après. »*

Dans cet ouvrage, nous trouvons encore quantité d'autres maladies telles que le choléra, la passion iliaque, la dysenterie, la grosse vérole et autres maladies vénériennes, le vers solitaire ainsi que deux cas très intéressants d'empoisonnement : l'un à la Ciguë (Cf. Obs 25, 11 mars 1723, pp. 60-62); l'autre à la Jusquiame (Cf. Obs. 114, juin 1739, p. 224).

Notons également que ce livre recèle de cas beaucoup moins graves comme le traitement d'un épistaxis (Cf. Obs. 1, avril 1712, pp. 1-3), ou l'extraction de bouchons de cérumen (Cf. Obs. 10, janvier 1716, pp. 22-23).

Toutefois, dans ce traité, MARQUET fait preuve d'une philosophie surprenante pour l'époque:

- Il est contre l'auto-médication (Cf. Obs. 3, 14 mai 1712, pp. 5-7).

Il rapporte qu'un jeune homme de 26 ans a voulu se purger en prenant 36 baies d'épurgé. Il en résulta une lientérie iatrogène qui le laissa dans un état de faiblesse extrême, « *On voit par cet exemple de quelle conséquence il est de ne pas prendre des remèdes, à moins que l'on ne les connoisse bien, et sans avoir consulté quelques médecins expérimentés.* »

- Il remet en cause le principe des saignées fréquentes « *Le sang est le trésor de la vie et de la santé; en perdant son sang, on perd souvent l'un et l'autre.* » Ce fin clinicien avait constaté que les patients ayant bénéficiés de saignées rapprochées contractaient plus facilement une infection que ceux qui en étaient exempts.

- Dans l'observation 51, datée du 13 juin 1739, pages 107 à 108, il déclare « *... on ne doit jamais abandonner les malades qu'après la mort...* », maxime peu respectée lors des temps de grande contagion.

- Enfin, il cherche de nouveaux traitements expérimentaux qu'il n'hésite pas à essayer sur lui-même (Cf. Obs. 4, 1714, pp. 7-10).

En effet, MARQUET présente, en 1714, une tumeur dure située au dessus de l'oeil droit qui devient « *... assez considérable pour égaler en grosseur la moitié d'un oeuf d'oie.* » Il s'adresse, dans un premier temps, à un chirurgien qui refuse de pratiquer l'intervention, la jugeant trop hasardeuse. MARQUET a donc recouru à un autre traitement utilisant « *... la suppuration... moyennant une espèce de sel ammoniac...* », composé à partir d'urine bouillie et réduite. « *C'est un remède extrêmement incisif que j'appliquai sur la tumeur, en renouvelant tous les soirs* », tant et si bien « *... qu'insensiblement tous le kyste fut emporté... sans aucun retour. Il y a 36 ans que cette opération est faite; la cicatrice ne paroît aujourd'hui que comme une marque de petite vérole* ».

Ce travail apporte quantités de détails sur la thérapeutique employée par les médecins de l'époque, thérapeutique essentiellement basée sur les propriétés des plantes, lesquelles étaient parfaitement connues et maîtrisées grâce au jardin botanique de Pont-à-Mousson puis de Nancy. Les substances chimiques sont peu employées, citons simplement les sels mercuriels. En revanche, les eaux minérales sont fréquemment utilisées sous forme de breuvages, d'ablutions et de bains. MARQUET prescrit volontiers comme boisson ordinaire, chez les

femmes enceintes et hydropiques, l'eau de la fontaine Saint Thiébaut à Nancy, réputée ferrugineuse.

En pratique, les remèdes sont scindés en deux grandes catégories :

- Les moyens externes rassemblant les saignées, les frictions, les onguents et autres cataplasmes pour applications cutanées ainsi que les cures hydrominérales.
- Les moyens internes : les simples sont utilisés pour leurs vertus diurétiques, vomitives, purgatives, apéritives, sudorifiques ou fébrifuges.

De plus, une importance particulière est donnée aux règles diététiques et chaque patient bénéficie d'un régime personnalisé.

Toutefois, nous constatons que la thérapeutique de l'époque côtoie encore un certain obscurantisme moyennageux puisque l'auteur utilise toujours les fidèles saignées, lavements et autres thériacales ainsi que des ingrédients dignes d'un grimoire de sorcellerie tels que de la poudre de vipère pour guérir une sciatique paralysante (Cf. Obs. 23, 24 décembre 1722, pp. 55-57), ou une opiate à base de crâne humain pillé pour guérir une épilepsie (Cf. Obs. 13, 6 août 1718, pp. 30-32).

A la fin de l'ouvrage est annexée une table alphabétique de l'ensemble des observations tenues dans ce recueil.

2.1.3. Illecebra

Le troisième ouvrage est **un mémoire sur les vertus et les propriétés curatives de la plante Illecebra**, mémoire présenté à l'Académie des Sciences de Nancy et qui ne sera pas couronné du succès escompté.

Nous n'avons pas retrouvé ce document mais nous étudieront cette plante pour trois raisons:

- Elle a été découverte par MARQUET et de ce fait, elle lui tient particulièrement à coeur,
- Il lui octroie des propriétés curatives exceptionnelles puisqu'elle guérit des maladies réputées jusque là mortelles,



Sedum minus acre

- Cette plante est à l'origine d'un conflit entre l'auteur et un médecin du Collège Royal de Médecine de Nancy, le sieur PARISOT, médecin de Mirecourt.

Selon le traité historique des plantes écrit par BUCHOZ, *Illecebra* appartient à la douzième et dernière famille des plantes soit les plantes dites rafraichissantes (VI^{ème} classe de Tournefort). Elle côtoie, de ce fait, d'autres simples comme *le cassis*, *le cerisier*, *la citrouille*, *le framboisier* ou encore *le concombre*.

Elle est encore nommée *Sedum minus acre*.

Cette plante possède des racines petites, jaunâtres et fibreuses. Elle pousse plusieurs tiges basses, courtes, grêles, menues et rampantes, rougeâtres vers le bas, garnies de petites feuilles oblongues, un peu épaisses, charnues, triangulaires, remplies de suc, de couleur verte, tirant sur le jaune pendant les chaleurs de l'été, d'un goût âcre, brûlant et d'une odeur herbacée. Ces sommités se divisent en plusieurs petits rameaux soutenant de petites fleurs jaunes en étoiles à cinq feuilles, avec plusieurs étamines très déliées, à sommets de même couleur dans leur milieu, et des pistiles qui se changent en de petits fruits, contenant une semence fort menue.

Cette plante croît sans aucune culture par toute la Lorraine sur les vieilles murailles, sur les toits des chaumières, aux lieux pierreux, arides, et mousseux.

Elle fleurit pendant tout l'été : quand la fleur est passée, la plante se dessèche et se réduit à rien; mais peu après elle renaît de ses racines, comme de ses propres cendres, même pendant les frimats de l'hiver, d'où lui est venu le nom de *Semper vivum*. Elle se multiplie aussi de graines et pullule à l'infini.

Elle possède de multiples vertus médicinales :

- Antiscorbutique lorsqu'elle est utilisée sous forme de gargarismes et en boissons,
- Vomitives : les vomissements annonçant souvent la guérison,
- Détersive, astringente et résolutive.

Elle guérit :

- Les loupes naissantes et les tumeurs dures et scrophuleuses, lorsqu'elle est utilisée extérieurement et intérieurement,
- Les gonorrhées simples en utilisation locale par injection dans le canal de l'urèthre,
- La teigne,
- Les vieux ulcères fistuleux qu'elle consolide et cicatrise,
- Le charbon, la gangrène et le cancer ulcéré, trois maladies incurables, dont elle détache parfaitement les chairs mortes.

Cependant, les vertus curatives d'illecebra furent critiquées par quelques médecins, notamment le Sieur PARISOT de Mirecourt (Arch. 147-8422). Il met en doute ses propriétés thérapeutiques qu'il juge d'ailleurs pernicieuses puisque l'ayant « ... *appliqué sans succès sur une partie ulcérée et qu'au lieu de procurer la guérison au malade, elle l'avait fait vomir.* »

MARQUET est outragé par le peu de connaissances dont fait preuve ce médecin et sa réponse est acerbe et humiliante : *« Vous avez condamné cette plante, dans le temps même, qu'elle commençait d'opérer la guérison de votre malade. Vous auriez dû ... vous resouvenir... qu'un bon remède entre les mains d'un ignorant devient aussi dangereux qu'une épée entre les mains d'un furieux.... Je vous envoie la copie d'une lettre qui m'a été adressée par un chirurgien inconnu de Vethel en Champagne; qui s'est servi avec succès de la même plante contre une maladie toute pareille à celle que vous avez alléguée... afin que... vous profitiez des leçons et des lumières de cet habil chirurgien, bien persuadé Monsieur que s'il vous connaissait, il vous instruirait et vous conduirait par la main dans le droit chemin de la saine pratique dont vous avez grand besoin. »*

MARQUET ne peut s'empêcher d'ajouter que *« Cinq ou six jeunes médecins comme lui, plein de suffisance et d'incapacité seraient capable de faire plus de dégâts dans une grande ville qu'une grosse maladie épidémique. »*

2.2. Ses manuscrits

Ses écrits n'ont pas été publiés du vivant de l'auteur et certains ne doivent leurs parutions qu'aux soins de Pierre-Joseph BUCHOZ, gendre de François-Nicolas MARQUET. Au cours de nos recherches, nous avons retrouvé la trace de trois d'entre eux:

2.2.1. Le traité de l'apoplexie, paralysie et autres affections soporeuses développées par l'expérience. Auquel on a joint deux discours latins sur le premier Aphorisme d'Hypocrate et sur le vingt-troisième de la seconde section de l'auteur, in 12^o, publié à Paris chez Costard en 1770

Un exemplaire est disponible à la Bibliothèque Municipale de Nancy sous la référence 310540(b).

BUCHOZ nous offre, ici, un essai sur les maladies soporeuses en donnant leurs définitions, leurs étiologies, leurs diagnostics, leurs pronostics et leurs cures.

L'ouvrage est divisé en sept grands chapitres traitant chacun d'une maladie différente. Chaque affection est illustrée par quelques observations cliniques issues de l'expérience de feu Monsieur MARQUET. A la fin de ce traité, l'auteur a joint deux dissertations latines sur des Aphorismes d'Hypocrate.

2.2.1.1. L'apoplexie

Elle se définit par « *une privation de tout sentiment et tout mouvement volontaire; le pouls seul subsistant, et la respiration qui est cependant souvent fort embarrassée.* ». Il explique cette pathologie par « *...une compression totale et même très forte de toute substance du cerveau...* ».

Il distingue deux types d'apoplexie: l'une sanguine, « qui provient du sang »; et l'autre séreuse, « qui provient des sérosités des humeurs ». De plus, il divise ordinairement l'apoplexie en forte et en légère; dans la forte, outre l'abolition des sens et des mouvements volontaires, il y a encore une respiration difficile que l'on ne retrouve pas dans la légère.

Selon lui, la crise d'apoplexie est souvent précédée de prodromes tels que des tremblements, des vacillations, des vertiges, une stupidité, un assoupissement, des cauchemars et des oublis de ce que l'on vient de dire ; lorsque la crise se déclenche, les symptômes associent un pouls constant, des yeux fixes et immobiles, une polypnée et une hypotonie de tout le corps. L'ensemble de ces signes permettent d'en différencier la Syncope: un pouls faible, des yeux fermés, une imperceptibilité des mouvements de la poitrine et une hypertonie de l'ensemble du corps.

Ce paragraphe se termine par trente-cinq observations cliniques ayant toutes pour objet cette pathologie.

2.2.1.2. Le coma somnolentum ou cataphora

Il s'agit « *...d'un sommeil profond dont le malade étant tiré, quoique difficilement, ouvre des yeux étincelants, et aussitôt après il se rendort très profondément* ».

Le diagnostic est très aisé « *...on le reconnoit par le sommeil même qui est surnaturel, profond et de longue durée, sans fièvre: les comateux réveillés subitement prononcent quelques paroles qui s'approchent du délire, mais non pas si constamment que le coma vigil; abandonnés aussitôt à eux-mêmes, ils retombent de nouveau dans leur premier sommeil, quand on les réveille, ils ouvrent des yeux étincelants* ».

De ce fait, il existe une différence essentielle avec l'apoplexie: les patients apoplectiques « *...ne sentent rien, quoiqu'on les pince, qu'ils demeurent immobiles et...; tandis que les comateux s'aperçoivent lorsqu'on les pique, et qu'ils remuent; ils répondent même lorsqu'on leurs parle...* ».

Certes, les patients comateux présentent une rupture du contact mais ils conservent une réactivité à la douleur que les patients apoplectiques ne possèdent plus.

2.2.1.3. Le coma vigil

Il s'agit d'un *«...penchant insurmontable au sommeil, avec un réveil perpétuel et opiniâtre »*.

Le diagnostic est très facile puisque *« ... les malades ont un penchant continuel au sommeil sans pouvoir dormir, leurs paupières sont abattues, leurs yeux fermés, et cependant ils ont des insomnies, ils s'agitent, quelque fois même ils parlent et ils crient »*.

2.2.1.4. Le carus

C'est *« ...un sommeil profond, d'où on ne peut tirer le malade, quoiqu'on le pince et qu'il s'en aperçoive, puisqu'il retire les membres piqués, sa respiration demeurant toujours saine et entière »*. Le malade n'ouvre donc pas les yeux et ne répond pas mais il conserve une réactivité à la douleur.

2.2.1.5. La catalepsie

Elle correspond à *« ...une abolition subite du mouvement et du sentiment, la situation du corps demeurant la même qu'elle étoit, lorsque cette maladie s'est manifestée »*.

L'observation 1 page 117, intitulée « catalepsie à la suite d'une couche laborieuse », décrit les symptômes de cette affection: *« ...17 décembre 1725, la femme du nommé Mougnot,..., tomba tout-à-coup dans un assoupissement profond, ayant la respiration libre, les yeux ouverts et fixes, sans qu'on puisse les lui faire mouvoir en aucune façon, même en passant la main par-devant; ils restoient toujours fixes et aussi immobiles que ceux d'une statue; tous les membres étoient roides et aussi fixes que ses yeux; son pouls étoit naturel et sans fièvre »*.

3.2.1.6. La léthargie

Il s'agit d'un *« ...sommeil profond avec une fièvre lente, un délire continu et un oubli de ce qui s'est dit »*.

Le diagnostic repose sur un sommeil profond et une nécessité insurmontable de dormir, une fièvre lente, le délire et une amnésie de toutes choses; tant et si bien que *« ...quand ces malades baillent,..., ils oublient qu'il faut fermer la bouche... »* et *« ...l'assoupissement est quelque fois si profond qu'ils ne ressentent aucune douleur, quand même on leur arracheroit les cheveux, leurs pouls est mol, intermittent, battant quelque fois double; leur respiration est difficile... »*.

Concernant son traitement, MARQUET affirme, péremptoire, que « ...souvent la léthargie se termine heureusement par la suppuration d'une parotide ».

2.2.1.7. La paralysie

Elle est définie par « ...un relâchement qui ôte le mouvement, ou le sentiment, ou même l'un et l'autre dans la partie affectée ».

L'auteur distingue la paralysie intéressant toutes les parties situées sous la tête, appelée *Paraplégie* et qui succède à l'apoplexie; et celle qui n'atteint que la moitié du corps et que l'on nomme *Sémiplégie*.

Le diagnostic repose sur une description détaillée de la symptomatologie: « *La partie paralytique est pesante, incapable de mouvements, molle et relâchée, et lorsque la maladie y a siégé long-tems, elle devient dans le marasme; quand la paralysie n'occupe que la moitié du corps, le côté paralytique est toujours froid; l'autre côté, qui est sain, est brûlant, l'oeil du côté paralytique diminue en volume, le pouls de ce même côté est languissant, petit et lent, rare et assez mol, souvent aussi fréquent, inégal et intermittent* ».

L'auteur illustre ensuite cette pathologie par cinq cas cliniques pertinents.

2.2.2. Traité pratique de l'hydropisie et de la jaunisse, développés par l'expérience; auquel on a joint quelques Observations Anatomiques et Pratiques de quelques Médecins sur d'autres maladies, écrit par MARQUET et revu par BUCHOZ, in 8°, imprimé à Paris chez Humblot en 1770

Un exemplaire est disponible à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Nancy sous la référence 131693.

La préface nous renseigne sur l'organisation de l'ouvrage: une première partie traite de l'Hydropisie et se subdivise en deux paragraphes, l'un contenant un rappel théorique sur les différentes formes d'hydropisie et l'autre mentionnant 45 observations cliniques issues de l'expérience du docteur MARQUET et permettant l'illustration de cette maladie. La seconde partie s'intéresse à une autre pathologie, la jaunisse, elle-même messagère de l'hydropisie et illustrée par quelques exemples démonstratifs.

Enfin, à la fin du recueil, sont rapportées quelques observations anatomiques et pratiques, curieuses et intéressantes sur différents sujets, rédigées par plusieurs médecins lorrains dont le célèbre Charles BAGARD.

2.2.2.1. L'hydropisie

§ Sa théorie

L' hydropisie est définie comme « ...*un amas contre nature d'humeur séreuse, chyleuse ou lymphatique dans plusieurs ou seulement dans quelques parties du corps. On divise l'hydropisie en particulière et en universelle; l'universelle s'appelle anasarque ou leucophlegmatie, et s'étend par tout le corps; l'hydropisie particulière n'a son siège que dans quelques parties* ».

Ce paragraphe se compose de neuf chapitres, correspondant chacun à un type d'hydropisie. Chaque chapitre est construit de la manière suivante: l'auteur explique la physiopathologie de l'hydropisie concernée, sa ou ses étiologies, sa symptomatologie et les remèdes appropriés pour la guérir.

Il distingue donc:

- L'hydropisie anasarque ou leucophlegmatie: une peau bouffie et enflée prenant le godet ainsi qu'une « ...*langueur, une pâleur, une difficulté de respirer et d'autres symptômes propres à la cachéxie* ».

En fait, selon l'auteur, la leucophlegmatie est plus facile à traiter que l'hydropisie anasarque parce qu'elle correspond à un stade moins évolué de la maladie.

- L'hydrocéphale ou hydropisie de la tête. Elle peut être externe, le siège se situant « ...*entre les téguments communs de la tête et le péricrâne, ou entre le péricrâne et les eaux du crâne* » ou interne, le siège se trouvant « ...*tantôt entre le crâne et la dure-mère, tantôt entre la dure-mère et la pie-mère, tantôt entre la pie-mère et la propre substance cérébrale et quelques fois entre les ventricules du cerveau* ».

- L'hydropisie de poitrine survenant « ...*préférentiellement chez ceux qui abusent du vin et des liqueurs spiritueuses et à ceux qui mènent une vie crapuleuse d'où l'axiome **qui in vino vivunt, moriuntur in aqua**, ceux qui vivent dans le vin, meurent dans l'eau* ». Elle évoque, de part sa description, un probable oedème pulmonaire.

- L'hydropisie du péricarde, « ...*très difficile à connoître et encore plus à traiter* ». Elle est souvent rencontrée après les pleurésies, l'asthme, la phthisie et les inflammations du péricarde.

- L'ascite correspondant à un « ...*épanchement de chyle ou de lymphe ou d'humeur séreuse dans la capacité du bas ventre* » et dont le principal diagnostic différentiel, notamment chez la femme, demeure la grossesse.

- La tympanite se définit comme « ...une hydropisie sèche causée par de l'air ou des vents qui se trouvent dans le bas ventre ». Elle se caractérise par un « ...ventre moins mou que dans l'ascite et que l'on sent quand on frappe dessus un bruit comme celui d'un tambour ».
- L'hydromphale, sorte de hernie ombilicale.
- L'hydropisie de la matrice (= utérus) et des ovaires.
- L'hydrocèle ou hydropisie du scrotum et hydropisie des grandes lèvres, souvent rencontrée lors des grossesses multiples.

§ Les observations cliniques

Elles sont toutes rapportées de la façon suivante (prenons l'exemple de l'observation 3 page 45):

L'auteur commence par indiquer la date de consultation, l'identité du patient, sa profession et son âge, « *Le 28 juillet 1723, la femme du sieur Brulefort, Valet de chambre de Son Altesse Royal, âgée de 53 ans...* ».

Ensuite, il annonce le motif de la visite, « *...me fit appeler pour la guérir d'une hydropisie anasarque, avec ulcères et écoulement aux jambes* ».

Puis, il présente la symptomatologie, « *Je remarquai d'abord une enflure de tous le corps, notamment des pieds et des jambes qui étaient ulcérées,..., le ventre extrêmement tendu, une fièvre lente, une oppression de poitrine si considérable, que la malade ne pouvoit plus rester dans son lit, sans se mettre en danger de suffocation,..., le pouls petit et fréquent* ».

Alors il expose le diagnostic et explique son étiologie, « *...je conclu de tous ces symptômes, que cette hydropisie étoit causée par les obstructions des viscères du bas ventre* ».

Et il énonce sa recette médicinale, « *...après avoir fait prendre à la malade deux onces de claiette purgative, je lui prescivis l'opiate suivant: prenez saffran de Mars apéritif..., extrait de...houblon..., panacée mercurielle..., résine de jalap...; faite..., un opiate, dont la dose sera d'un gros tous les matins....Pour boissons ordinaire, je lui fis faire une tisanne....Je fis faire sur les ulcères des jambes, des embrocations, avec la décoction de la plante illecebra...* ».

Enfin, il donne l'évolution de la maladie, « *Cette méthode délivra la malade de toutes ses infirmités...* » et le devenir de la patiente, « *...elle survécut encore 10 ou 12 ans après en parfaite santé* ».

2.2.2.2. La jaunisse

Elle se définit comme « ...*un épanchement de bile sur toute l'habitude du corps, qui change sa couleur naturelle en jaune* ».

Ensuite, il énumère, selon l'ordre chronologique de survenue, les différents symptômes: d'abord le subictère, puis l'ictère, les urines fonçées et les selles décolorées, ainsi qu'une « ...*pression et une tension violente à la partie du foie...* ».

De plus, il distingue deux types de jaunisse dont la physiopathologie diffère:

- la jaunisse essentielle où le foie est obstrué ou vicié,
- la jaunisse accidentelle, secondaire à une autre maladie telle que « ...*une douleur violente, une colique, des passions, la trop grande tristesse, la trop grande joye* ».

Enfin, il attache une grande importance à la recherche du facteur déclenchant de la maladie avant d'instaurer toutes thérapeutiques.

A partir de la page 144, sont reportées des observations de quelques médecins lorrains, dont voici un exemple: Observation anatomique sur la double matrice d'une femme de 48 ans, morte à Nancy au mois de novembre 1752. Par monsieur BAGARD, Président du Collège Royal des médecins de Nancy.

2.2.3. Le veni mecum de botanique, en faveur des étudiants en médecine, en chirurgie et en pharmacie, pour la description et les propriétés des plantes usuelles, in 4°, imprimé à Paris chez Dufour

La Bibliothèque municipale de Nancy possède un exemplaire sous la référence 310569.

Il s'agit d'un abrégé succinct des deux dictionnaires des plantes écrits par MARQUET. Dans sa préface, l'auteur souligne l'importance de son travail qui lui paraît complet à la différence d'autres livres comme *l'abrégé des plantes usuelles*, de monsieur CHOMEL, qui donne les vertus des plantes sans indiquer la manière de les connaître. « *On peut juger par là du peu d'utilité de ces ouvrages* », dira MARQUET et il ajoutera « *On remédie à ces inconvénients par la publication de celui-ci* ».

Il fonctionne comme un dictionnaire classique: les plantes sont présentées selon un ordre alphabétique et l'ensemble des exposés répondent à des questions bien spécifiques:

- Le nom du végétal, uniquement en français,
- Est-ce une plante, un arbre, un arbrisseau, une herbe...,
- Où croît-elle? Forêts, prairies, jardins potagers...

- La description minutieusement détaillée de l'ensemble des parties composant le végétal,
- Les formes sous lesquelles sont travaillées puis utilisées les composants du végétal: eaux distillées simples et composées, sirops, vinaigres, huiles, essences, extraits, onguents, cataplasmes, potions, conserves de fleurs et sels obtenus par calcination de la plante.

Ce recueil nous démontre qu'à cette époque, la Botanique est considérée comme une science noble, représentant une part essentielle des connaissances qu'il est nécessaire d'acquérir en médecine pour maîtriser la thérapeutique dont Elle en est la base.

3. SES DEMELES TARDIFS AVEC LE COLLEGE ROYAL DE MEDECINE DE NANCY

Le Collège Royal de médecine de Nancy est créé le 15 mai 1752, date de la signature des statuts définitifs par le Roi STANISLAS (1677-1766), sous l'impulsion de Charles BAGARD (1696-1773) et grâce à l'aide de Casten RONNOW (1700-1787), premier médecin du Roi et de Jean-christophe KAST (1686-1754), premier médecin de feu la Reine de Pologne.

François-Nicolas MARQUET est admis dans cette institution en tant que Doyen puisque ce titre revient de droit au médecin le plus ancien de la ville de Nancy (Arch.147- 8428). Il est donc Doyen de 1752 à 1756.

Nous verrons à travers l'étude des archives du musée de la Faculté de médecine de Nancy, notamment celles relatives aux différents entre le Docteur MARQUET et le Collège Royal de médecine, que monsieur MARQUET tenait beaucoup à ce titre et aux différents privilèges qui s'y attachent, entre autre le droit de siéger au Conseil du Collège et le droit, selon l'article 52 des statuts du Collège Royal, d'assister aux examens et chefs-d'œuvre, qui ont lieu dans la ville de Nancy, des aspirants en chirurgie et en pharmacie, pour le tout être en conformité des ordonnances et règlements.

Il n'a de cesse de rappeler les prérogatives du Doyen, reconnues par la faculté de Pont-à-mousson (Arch.147- 8424), prérogatives, en effet, mises à mal par la création du Collège.

Ce chapitre expose les différents conflits en essayant de déterminer leurs sources et de comprendre leurs déroulements et leurs résolutions.

3.1. Les mésententes

La vindicte de MARQUET se cristallise essentiellement autours de deux personnages : Charles BAGARD et Casten RONNOW.

3.1.1. Charles BAGARD

Fils aîné d'Antoine BAGARD, médecin ordinaire de LEOPOLD, Charles naît le 2 janvier 1696. Il suit les traces de son père et a un parcours médical des plus remarquables : nommé médecin de l'hôtel de son Altesse Royal à quinze ans, il succède à son père en devenant en 1721 médecin Ordinaire du Duc LEOPOLD, charge qui lui est conservée sous

STANISLAS, puis il continue son ascension par sa nomination à la fonction de médecin chef de l'hôpital militaire de Nancy en 1734.

Il est logique de penser que tant de renommée chez un médecin aussi jeune et possédant autant de crédit auprès du Roi puisse susciter quelques sentiments peu honorables chez certains de ses confrères. De là à penser que François-Nicolas MARQUET nourrissait quelques jalousies devant une réussite aussi brillante, il n'y a qu'un pas à franchir.

Cette hypothèse nous paraît tout à fait plausible puisque la mésentente entre MARQUET et BAGARD est bien antérieure à la création du Collège comme en témoigne une lettre, datée du 2 avril 1743, écrite par MARQUET, dont le destinataire demeure inconnu (Arch.147- 8425) et où il fait référence à BAGARD en des termes peu élogieux :

« L'ordre que Monseigneur le chancelier a donné à Mr Bagard de la part du Roy, a esté fort mal executé, ..., il n'a vu ny visité aucun pauvres malades ; il craint dit-il, de porter la contagion en cours en visitant les pauvres infirmes, mais il ne craint pas d'y porter celle de son hospital militaire, où la contagion est plus fréquente qu'ailleurs. Il me paraît...qu'il veut continuer d'estre médecin de parade de l'hotel de ville, ... ».

Cette animosité entre les deux hommes s'intensifie en 1751 lorsque MARQUET accuse BAGARD de vouloir le destituer de son titre de Doyen (Arch.147- 8428), *«Cependant contre tout droit et justice le sieur Bagard vient de faire assembler...tous les médecins de Nancy...aux fins de se choisir un nouveau Doyen. ».*

Puis survient en juillet 1752 ce que l'on peut appeler l'« AFFAIRE MARQUET ». Elle commence par la parution d'une affiche commandée par MARQUET où il se propose de donner des cours de botanique, à raison d'une fois par semaine, en exécution selon lui, de l'article XXV des statuts du Collège : *« Le Collège se chargera de faire des cours d'Anatomie, de Botanique et de Chimie ; et pour cet effet, il fera construire un bâtiment convenable à ses usages et fera planter et cultiver un jardin de toutes les plantes usuelles étrangères, de même que de toutes celles du pays, usuelles ou non. »*

Or la parution de cette affiche soulève deux problèmes relatés dans la délibération du Conseil du Collège Royal des médecins de Nancy datée du 1^{ier} juillet 1752 (Arch.147- 8429) :

- Le premier problème résulte de la mauvaise interprétation des statuts par MARQUET : en effet, pour le Collège, il ne s'agit pas *« ...que Mr Marquet fasse un cours de botanique... »* mais *« ...que le Collège ira incessamment dans les environs de Nancy pour reconnoître les plantes usuelles, et les lieux où elles naissent, afin de les transférer le plus tôt qu'il sera possible dans le jardin royal des plantes destiné par sa Majesté pour y être cultivées et entretenues. »*

- Le second problème est la parution de l'affiche elle-même, une affiche relative aux statuts du Collège et qui est publiée sans l'accord ni la participation du Conseil.

Cette délibération se termine par une sanction prise à l'encontre du Dr MARQUET, comprenant essentiellement, l'interdiction d'imprimer quoi que ce soit à l'avenir sans la permission du Collège et, de plus, on sollicite sa participation aux différents frais occasionnés par le Collège faute de quoi *«...le Collège n'aura plus de considération pour un homme qui cherche à troubler nos assemblées, et on procédera contre lui suivant nos statuts et réglemens.»*

La réponse du docteur MARQUET ne se fait pas attendre. Une lettre d'ALLIOT, Commissaire Général de la maison du Roi, datée du 7 juillet 1752 et adressée à Bagard (Arch.147- 8431) y fait allusion en ses termes : *« Mr Marquet...a écrit au Roy que vous auriez trouvé mauvais qu'il eut fait afficher..., les leçons qu'il avoit à donner pour la démonstration des plantes de la campagne. Il faut que vous lui ayez parlé bien vivement puisqu'il demande au Roy la permission de se retirer du Collège des médecins en jouissant des mêmes droits qu'il avoit cy devant »*. BAGARD donne sa version au Roi afin de régler rapidement cette affaire et la réponse de Sa Majesté est sans équivoque. Elle est mentionnée dans deux lettres écrites par ALLIOT, l'une datant du 9 juillet (Arch.147- 8433) et l'autre du 11 juillet 1752 (Arch.147- 8432) en ces termes : *«... Sa Magesté...ne permettra pas que l'on donne atteinte à la sagesse des réglemens qui viennent d'être faits pour votre Collège »* et *« ...son dessein est bien de le soutenir dans toutes les prérogatives de sa présidence (référence à Bagard) et il peut compter qu'à la première plainte qu'il fera contre Mr Marquet Sa Magesté ne le gardera pas ...dans le Collège de la médecine »*.

3.1.2. Avec les autres agrégés du collège

Les archives mentionnent quelques démêlés entre le docteur MARQUET et certains membres du Collège, notamment un certain Dr PARISOT, médecin de Mirecourt, qui a l'audace d'écrire une critique contre les vertus de la plante *illecebra* découverte par MARQUET (Arch.147- 8424) soulignant ainsi la susceptibilité du personnage.

Cependant, le différent le plus violent survient le 27 janvier 1753 (Arch.147- 8434). Alors que MARQUET prend à parti messieurs PLATEL et SIREJEAN au cours des « consultations » du Collège, le sieur Elionor LANDEUTTE, médecin de l'hôpital militaire de Bitche, prend part au débat s'en y être invité, injurie MARQUET puis le bouscule. Face à un tel outrage envers sa personne et ce qu'elle représente, MARQUET demande justice auprès des officiers composant le Collège Royal et réclame des excuses publiques en pleine assemblée générale assorties d'une exclusion du Collège tant que l'accusé ne satisfaisait pas au jugement, lequel est d'ailleurs *« ...annoté en son entier sur le registre des délibérations pour y avoir recours le cas échéant »*.

MARQUET se réserva également le droit de faire appel à la justice ordinaire pour «...conclure en dommages et interrets... » s'il n'obtenait pas gain de cause.

Cette affaire nous dévoile un autre trait de caractère de MARQUET : il fait preuve d'une grande ténacité lorsqu'il estime être dans son bon droit.

3.1.3. Casten RONNOW

Casten RONNOW, originaire de Suède, naît le 15 février 1700. Orphelin très jeune, il est élevé par son oncle, médecin militaire, et suit ses pas. Il voyage beaucoup. Il est envoyé auprès de STANISLAS par la Reine de Pologne, Catherine OPALINSKA, alors à Paris. Il suit le Roi dans son existence mouvementée à Meulon puis en Lorraine. Il entretient des relations cordiales avec les médecins nancéens et notamment avec Charles BAGARD et participe activement à la création du Collège Royal dont il est d'ailleurs nommé membre associé d'honneur.

MARQUET ne semble pas l'apprécier puisque à chaque évocation de son nom, il prend plaisir à le « franciser » et « RONNOW » devient invariablement « RENAUD ». Pourquoi François-Nicolas MARQUET fait-il preuve d'autant de mépris envers Casten RONNOW ? Est-ce pour ses origines nordiques ou son amitié envers Bagard ou encore pour le fait qu'il a perpétuellement l'impression que RONNOW abuse de sa position auprès du Roi pour le discréditer ?

Rien dans ce que nous avons lu ne permet de privilégier une hypothèse par rapport à l'autre, l'origine de leur désaccord demeure floue.

Quoi qu'il en soit, les relations entre les deux hommes se dégradent rapidement et de nombreuses lettres témoignent de la verdeur de leur échanges.

Le 3 février 1753, RONNOW prend l'initiative d'envoyer une lettre à MARQUET dans laquelle il lui demande d'être honnête et de lui exposer ses différents griefs parce qu'il ne comprend pas sa rancœur à son égard. (Arch.147- 8435).

La réponse de MARQUET du 6 février 1753 est aussi rapide que vive dans ces propos. (Arch.147- 8436 ; annexe 3). D'abord, il accuse RONNOW de le persécuter depuis deux ans parce qu'il n'a pas voulu participer à la querelle entre médecins et chirurgiens : « *Vous m'avez fait un crime monsieur pour avoir refusé d'intervenir dans le procès qui a été intenté mal a propos entre les médecins et les chirurgiens, et pour avoir fait un billet par lequel je déclarois n'y avoir aucune part ...* », querelle où, selon MARQUET, une grande part de responsabilité incombe à RONNOW. Ensuite, il lui reproche de vouloir le destituer de son état de Doyen et de vouloir le dépouiller de ses droits et privilèges. Pour conclure, il le

menace d'exposer ses plaintes, non seulement au Roi « *source de la justice même* » mais à toute la cour s'il devait persister dans cette voie.

Il est évident qu'une lettre aussi infamante ne resterait pas lettre morte bien longtemps et, en effet, la réponse de RONNOW ne tarde pas (Arch.147- 8442). Avec ce courrier, RONNOW atteint des sommets d'impertinence. Nous ne disposons pas de l'écrit original mais seulement d'une copie écrite par Marquet dans laquelle il prend soin de conserver l'ensemble des propos acerbes. Dans un premier temps, RONNOW fait part de son étonnement sur la conduite de MARQUET, lui qui n'a de cesse d'user de sa sollicitude à son égard. Puis assez rapidement le ton monte et le style change : « *...sachez que je méprise et vos menaces et votre personne même. Je ne daigne pas de répondre aux autres sottises et betises que vous alléguez...* », il finit par l'insulter d'inculte, d'ignorant « *...ils vous renverront à l'école...* » et de péculat « *...vous qui avez l'appétit d'un écu ...* » ; par mépriser ses écrits qui, selon lui, n'ont ni valeur scientifique ni valeur médicale et sont juste bons à « *...régaler le public...* » ; enfin, il trouve justifié sa destitution de son emploi de médecin stipendié de la ville de Nancy.

De plus, RONNOW demande à GORMAND, secrétaire perpétuel du Collège (Arch.147- 8437), de lire la lettre diffamante de MARQUET (celle du 6 février 1753) devant l'assemblée du Collège afin de permettre à celui-ci de prouver l'ensemble de ses allégations. Il espère ainsi obtenir réparations par une lettre d'excuses, en vain.

Devant la position de Casten RONNOW, MARQUET demande au Roi STANISLAS de juger l'attitude de son premier médecin envers son Doyen, en lui adressant un placet (Arch.147- 8440). Ce placet est accompagné de plusieurs autres pièces notamment la copie de la lettre écrite par MARQUET du 6 février 1753 et la copie du libel de RONNOW sur lequel MARQUET ajouta quelques annotations personnelles.

Le Roi s'est entretenu de cette affaire avec RONNOW et n'a pas pris les allégations de MARQUET au sérieux (Arch.147- 8438). De plus, il demande à ALLIOT d'envoyer l'ensemble de ces pièces au Collège Royal afin que celui-ci puisse les examiner et délibérer sur le cas MARQUET, en prenant à l'avenir toutes les précautions pour que Sa Majesté ne soit plus importunée par de pareilles plaintes à l'encontre de son premier médecin (Arch.147- 8439).

En multipliant ses plaintes et libels dont les motifs restent invariablement les mêmes, le docteur MARQUET a fini par lasser tout le monde, y compris le Roi, et malheureusement pour lui, STANISLAS ne le soutient pas.

Cependant, sur la demande de RONNOW, aucun procès n'est intenté à l'encontre de MARQUET et tous les conflits sont traités en interne, au sein du Collège même pour, selon RONNOW « *...ne pas faire rire le public.* »

3.2. La rupture

La rupture dans les relations confraternelles entre le Collège et le Dr MARQUET se produit avec l'« affaire CHRISTOPHE » en 1755.

Avant de l'aborder, il paraît nécessaire d'évoquer et de comprendre le contexte dans lequel elle survient : le conflit entre médecins d'une part et chirurgiens d'autre part.

En effet, à cette époque, la chirurgie est assujettie à la médecine puisque comme le dit si bien RONNOW « *la médecine comprend la chirurgie et la pharmacie, ainsi la chirurgie ne fait que sa portion dans la médecine (Arch.147- 8541)* ». Cette phrase résume l'origine du conflit entre médecins et chirurgiens : il s'agit, bien évidemment, de la contestation de la suprématie des premiers sur les seconds.

Après la parution des règlements du Collège en mai 1752 et notamment de l'article 52 des statuts selon lequel « *le Conseil du Collège nommera deux agrégés qui devront assister aux examens et chefs-d'œuvre, qui se feront en la ville de Nancy, des aspirants en Chirurgie et en Pharmacie, pour le tout y être fait en conformité des Ordonnances et Règlements* », l'opposition des chirurgiens est très vive, à tel point qu'en novembre 1752, après de multiples requêtes adressées au Roi par les deux communautés en cause, un règlement d'entente en huit articles est édité et notifié au Président BAGARD par LA GALAIZIERE, Intendant du Roi de France en Lorraine, afin d'amorcer un début de collaboration entre les deux corps de métier « *...dans la plus parfaite intelligence et cordialité...* ». Mais ces nouveaux règlements maintiennent toujours la prééminence de la médecine sur la chirurgie puisque la réception d'un aspirant à la maîtrise ne peut se faire qu'en présence de deux médecins comme le souligne l'article 8 : « *Dans les assemblées pour l'examen des aspirants en Chirurgie et Pharmacie, les maîtres chirurgiens et apothicaires respectivement inviteront le Président et un des agrégés du Collège pour assister audit examen et dans l'acte qui en sera dressé, il sera fait mention de la présence et de l'opinion des deux médecins qui vérifieront ledit acte.* ». A Nancy, le Doyen est souvent invité à siéger à ses examens.

Malgré tout, ces règlements ne résolvent en aucun cas le conflit ; ils n'ont fait que l'apaiser un temps pour mieux ressurgir à la moindre occasion et cette occasion est donnée inconsciemment par l'aspirant en chirurgie Pierre CHRISTOPHE en 1755.

Avant d'aborder cette affaire, il est important de mentionner que M. MARQUET s'est trouvé mêlé bien malgré lui à la querelle entre médecins et chirurgiens, à cause d'un billet qu'il a écrit au Premier Chirurgien dont nous ne disposons pas et dans lequel il rappelle ne vouloir prendre aucune part dans cette dispute (Arch.147- 8437). Malheureusement pour lui, ses confrères ont interprété cet écrit comme le consentement du Doyen des médecins de renverser

l'ordre établi, et ainsi, de faire passer la chirurgie devant la médecine ; cela déplu à la communauté médicale.

Revenons au cas CHRISTOPHE .

Le 1^{ier} juin 1755, le sieur Pierre CHRISTOPHE, aspirant à la maîtrise de chirurgie, invite le sieur BAGARD en sa qualité de Président, conformément à l'article 8 du règlement de novembre 1752, à assister à son examen prévu le lendemain à deux heures de l'après-midi (Arch.147- 8489). BAGARD écrit aussitôt à Mr PETITDIDIER, lieutenant du Premier Chirurgien et représentant de la communauté des Maîtres chirurgiens de Nancy, de bien vouloir modifier la date de l'examen puisque le même jour, à la même heure, doit se tenir, conformément aux statuts du Collège, l'assemblée générale du Collège à laquelle il ne peut décemment se soustraire (Arch.147- 8487). Le sieur PETITDIDIER refuse de modifier l'heure fixée et le Collège proteste de nullité tout ce qui pourrait être entrepris.

Cependant, MARQUET, qui était également sollicité pour participer à cet examen, ne se présente pas à l'assemblée générale de son corps comme le souhaitait BAGARD, et préfère assister à celle des chirurgiens.

Le 7 juillet 1755, BAGARD est à nouveau invité à se rendre au second examen. Il s'y présente accompagné de M. PLATEL, et MARQUET qui lui, n'a pas été choisi, décide de s'y rendre également.

La séance débute par un discours de BAGARD sur l'utilité de ces deux sciences à servir le bien public et la nécessité de maintenir une bonne entente entre les praticiens de ces deux arts. Ensuite, il interroge l'aspirant mais il est bien vite interrompu par les chirurgiens qui lui contestent ses droits d'interroger, de donner son avis et de signer l'acte d'examen. BAGARD et PLATEL se retirent mais MARQUET « ...eut la faiblesse de rester spectateur oisif... », ce qui lui sera reproché par la suite. (Arch.147- 8489).

Le 30 juillet 1755, le Collège dépose une requête à la Cour Souveraine de Lorraine pour assigner devant elle les Maîtres chirurgiens de la ville de Nancy à l'effet de :

- Déclarer nuls les deux examens de l'aspirant CHRISTOPHE.
- D'insister pour la présence des deux agrégés députés par le Collège qui devront donner suffrage et signer les premiers l'acte.
- De prévenir le Président du Collège au moins trois jours avant les examens.
- De condamner les Maîtres chirurgiens à verser 500 francs de dommages et intérêts.

Après de multiples difficultés de procédures dont nous ne parlerons pas dans ce travail, la Cour condamne les chirurgiens par les Arrêts qu'Elle rend le 11 décembre 1755 et le 30 mars 1756. Mais les chirurgiens font opposition et l'affaire est de nouveau plaidée. Il faut attendre le 6 septembre 1756 pour clore définitivement cette affaire, la Cour faisant droit à presque

toutes les demandes des médecins à l'exception du versement des 500 francs de dommages et intérêts.

Les relations confraternelles entre MARQUET et les autres agrégés du Collège sont mises à mal bien avant l'affaire CHRISTOPHE face à son peu de considération envers les statuts et règlements du Collège, sa position un peu floue dans le conflit opposant médecins et chirurgiens et bien entendu ses multiples écrits plus ou moins injurieux envers ses confrères ; mais il est certain que son attitude au cours de l'affaire CHRISTOPHE n'est pas étrangère à la décision prise par le Conseil du Collège, le 8 juin 1756, d'exclure MARQUET des assemblées et fonctions du Collège pendant six mois au cours desquels il devait retracter certains écrits sous peine d'être « ...rayé du catalogue des docteurs agrégés du Collège (Arch.147-8444) ». MARQUET prend le temps de répondre à ce verdict et sa lettre datée du 5 juillet 1756 (Arch.147- 8447) est différente des précédentes notamment par le ton et le style, il utilise volontiers l'humour et l'effronterie, peu employés jusqu'alors dans ses écrits « ...je quitte avec plaisir la partie pour toujours, et cela d'autant plus volontier que je suis trop vieux pour aller au Collège .» et « Cela n'empêchera messieurs que je ne conserve pour vous la mesme estime que j'ay toujours eu pour chacun en particulier... ».

Le Collège rend alors sa décision finale et MARQUET devient « ...ex albo Doctorum aggregatorum collegii Regalis expungatur (Arch.147- 8447) ». Notons que cette décision est inscrite dans la marge de la délibération du Conseil, traduisant ainsi le peu de considération que l'on donne à cette affaire.

Puis les archives restent muettes sur les relations entre le docteur MARQUET et le Collège pendant environs trois ans.

3.3. L'apaisement

Il faut attendre une lettre datée du 5 février 1759, écrite par le Collège et adressée à MARQUET pour connaître la suite des événements.

Apparemment, au cours de ces trois années, le docteur MARQUET a sollicité sa réintégration auprès du Collège et Celui-ci lui répond qu'en fait, il n'a jamais été rayé des registres et qu'il est d'ailleurs toujours considéré comme Doyen avec droit de siéger au Conseil.

Malheureusement, c'est au cours de cette année 1759, année placée jusque là sous le signe de la réconciliation, que le vingt - huit mai, après une longue maladie qui le plonge dans le coma, François-Nicolas MARQUET s'éteint. Il laisse derrière lui toute une vie de labeur vouée au soulagement de ses contemporains, à la pratique médicale et à sa passion pour la botanique.

Sans vouloir le juger, l'ensemble de cette correspondance nous livre plusieurs traits de caractère de ce personnage ; la susceptibilité : il ne supporte pas les critiques le concernant, l'orgueil : selon lui, il a en règle générale toujours raison, la ténacité et la pugnacité lorsqu'il estime être dans son bon droit.

Soulignons également qu'il fait preuve de beaucoup d'humanité envers ses semblables en soulageant leur souffrance au dépens même de sa propre vie lors des temps de contagion.

La fin de sa vie soulève quelques interrogations sur son état de santé physique et mental : présente-il un délire paranoïaque comme pourrait le suggérer l'archive 147- 8424 « *Disant qu'un de ses confrère, jaloux des heureux succès du suppliant, ..., n'a rien épargné pour avilir sa réputation..., et pour décrier ses ouvrages...* », l'archive 147- 8426 « *...me voir dépouillé de mon employ..., le tout pour le ressentiment et l'animosité d'un seul homme.* », et l'archive 147- 8427 « *...il vient d'être informé...que certains malveillans s'appliquaient à l'indisposer auprès de votre grandeur, a le decrier dans le public...exposé subtil et colomnieux...* » , d'autres préfèrent apparemment, selon l'archive 147-8433, la thèse de la démence du fait de son grand âge « *Je crois entre nous que monsieur Marquet ne sait trop à qui s'en prendre. Il faut excuser son grand âge...* » , mais pour le moment, les documents dont nous disposons n'étaient aucune de ces hypothèses.

Ce qu'il est important de retenir, à notre sens, c'est qu'il fut un excellent médecin plein de compassion envers ses patients, un botaniste passionné qui n'hésite pas à parcourir la Lorraine pendant de nombreuses années afin d'écrire son dictionnaire des plantes et un brillant écrivain, soucieux du détail lorsqu'il couche sur le papier ses observations cliniques.

CONCLUSION

Rien ne prédisposait François-Nicolas MARQUET à devenir médecin : il est né au sein d'une famille de marchands, honnête mais peu favorisée par les Biens de la Fortune.

Il fit une partie de ses études de médecine à la Faculté de Pont-à-Mousson et l'autre partie à la Faculté de Montpellier. En mai 1714, il commence à exercer son art en la ville de Nancy et devient très vite un médecin réputé et respecté.

Il accepte des postes importants pour sa carrière : en 1720, il obtient les qualités de médecin Ordinaire et de médecin Botaniste du Duc, en 1723, il reçoit le poste d'inspecteur du jardin botanique de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson et avec le temps, il devient le Doyen des médecins de la ville de Nancy. Cependant, il assure également des fonctions indispensables au maintien du bien public : en 1729, il est nommé médecin stipendié de la ville de Nancy et il occupe aussi la fonction de médecin Consultant de l'Hôtel de ville de Nancy.

Malgré tout ce travail, cet érudit trouve le temps d'écrire un grand nombre d'ouvrages dont les plus connus sont sa méthode pour apprendre, par les notes de musique, à connaître le pouls de l'homme..., son recueil d'observations cliniques sur des maladies aiguës, chroniques et contagieuses ainsi que son dictionnaire historique des plantes qui se trouve en Lorraine, publié après sa mort grâce à l'intervention de son gendre.

Mais, ce personnage est essentiellement connu pour ses altercations fréquentes avec certains médecins dont les plus célèbres sont Charles BAGARD, Président du Collège Royal de Médecine de Nancy et Casten RONNOW, Premier Médecin du Roi Stanislas.

François-Nicolas MARQUET est donc un homme plein de paradoxes : d'un côté, nous trouvons un médecin éclairé et rempli de compassion envers ses semblables, cherchant, en permanence, le soulagement de leurs maux, quelques soient les circonstances et parfois même au péril de sa propre vie. De l'autre côté, se tient un homme doté d'un caractère fort et vindicatif, n'hésitant pas à chercher querelles auprès de ses confrères, ce qui lui valu, d'ailleurs, un grand nombre de scandales au sein de la communauté médicale.

C'est un personnage aux multiples facettes, ayant un parcours scientifique brillant et un cheminement littéraire très riche puisqu'il est l'auteur d'une multitude d'écrits connus et reconnus à son époque, écrits qui possèdent, actuellement, une grande valeur historique.

Malgré l'évolution des pratiques et de la thérapeutique, il existe une différence fondamentale entre la médecine de nos ancêtres et notre médecine actuelle : cette différence réside essentiellement dans la prise en charge des patients. En effet, les médecins du XVIII^{ème} siècle traitent leurs patients en tant qu'êtres humains à part entière et ont, de ce fait, une vision

plus globale de leurs pratiques médicales. Notre médecine, quant à elle, privilégie l'aspect technique à la clinique et, en conséquence, elle accorde une plus grande importance au corps humain, possédant ainsi une vision plus morcellée de la personne.

L'art médical du XVIII^{ème} siècle pourrait, dans une certaine mesure, devenir un paradigme pour notre médecine occidentale : imaginons le potentiel synergique dont bénéficierait la médecine, science essentielle à la survie de l'Homme, si elle associait à la fois, une technologie de pointe et une vision plus globale des prises en charge.

« *La médecine, c'est un art qu'on exerce en attendant qu'on le découvre* », le mot de la fin appartient donc à Emile DESCHAMPS qui résume bien, à travers cette citation, le caractère insaisissable de cet art puisque science en perpétuels mouvements.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES IMPRIMES

1. BRACHET, Mathieu

Les médecins stipendiés en Lorraine du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle – 97p.

Th: méd. : Nancy I: 2007

2. DIDEROT, M.

Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres.

Paris : Briasson, David l'ainé, Lebreton, Durand : 20 tomes. Tome IV pp 29-31, tome V p.93, p. 95, p.96, tome X p. 475, tome XI p.580, tome XII, pp 125-126.

3. EBER – ROOS, Anne-Marie

Le collège royal de médecine de Nancy : Une fondation du Roi Stanislas (1752-1793) – 272p.

Th : méd. : Nancy: 1971; n°123

4. FLOQUET, Jean

L'affaire MARQUET.

La lettre du musée, 2005-2006, n°34, pp 2-3

5. GRANDJACQUOT, Roger

La faculté de médecine de Pont-à-Mousson 1592-1769 et la médecine en Lorraine à cette époque.

Th : méd. : Nancy: 1932

6. GRIGNON, Georges

Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire des sciences et des techniques.

Metz : Serpenoise Nancy : presse universitaire de Nancy, 1993, 271 pages

7. GRIGNON, Georges

Paul-François MARQUET (1685-1743) dit l'Esclave.

La lettre du musée, 1997-1998, n°02, pp 6-7

8. GRIGNON, Georges

François-Nicolas MARQUET, Le poulx et le menuet (1682-1759).

La lettre du musée, 1999, n°08, pp 35-36.

9. JOURDAN, J.

Contribution à l'étude de l'histoire de la Pharmacie en Lorraine : les apothicaires de Pont-à-Mousson au temps de l'Université et les jardins botaniques - 187p.

Th : pharm. : Nancy : 1939 ; n°34

10. LEPAGE, Henri

Les Archives de Nancy ou Documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville publiés sous le patronage de l'administration municipale.

Nancy : Lucien WIENER, 1865 - 4 tomes. Tome II p.50, tome III pp 277-278 – 307 – 369, tome IV p.58

11. LIONNOIS, Jean-Jacques

Histoire des villes vieille et neuve de Nancy : depuis leur fondation jusqu'en 1788.

Nancy : HAENER, 1811 – 3 volumes in 8°

12. MICHAUD, J. Fr.

Biographie universelle Ancienne et Moderne ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée, de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes.

Austria : Akademische druck - u. verlagsanstalt, graz, 45 tomes. Tome 19 pp 320-322, tome 27 pp 52-53.

13. PILLEMENT, Paul-Jean-Nicolas

L'organisation de la médecine municipale à Nancy du XV^{ème} siècle à la Révolution.

Nancy : imprimerie G. THOMAS, 1938, 54 pages.

14. SAÏDOU, Anne-Isabelle

Les derniers médecins du roi Stanislas.

La lettre du musée, 2005-2006, n°34, pp 3-4

15. SIMONIN, Jean-Baptiste

Esquisse de l'Histoire de la Médecine et de la Chirurgie en Lorraine depuis les temps anciens jusqu'à la réunion de cette province à la France.

Nancy : LEPAGE, 1858, 110 pages.

16. VERNIER François, KLEIN Jean-Pierre

BUC'HOZ, Médecin botaniste de Stanislas Roi de Pologne, le Duc de Lorraine.

Metz : Serge DOMINI éditeur, 2005, 31 pages.

SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES DU MUSEE DE LA FACULTE DE MEDECINE DE NANCY :

17. Arch. 147-8422 : lettre non datée, écrite par MARQUET en réponse aux critiques formulées par le Docteur PARISOT au sujet de la plante Illecebra.

18. Arch. 147-8423 : placet non daté, écrit par MARQUET et adressé au Roi STANISLAS dans lequel il demande la charge de conseiller honoraire de l'hôtel de ville de Nancy ainsi que la charge de médecin ordinaire du Roi, Ad Honores.

19. Arch. 147-8424 : placet non daté, écrit par MARQUET et adressé au Roi STANISLAS dans lequel il est question de sa destitution à la fonction de Doyen.

20. Arch. 147-8425 : lettre datée du 2 avril 1743, écrite par MARQUET, dont le destinataire demeure inconnu et dans laquelle MARQUET critique le Docteur charles BAGARD.

21. Arch. 147-8426 : lettre datée du 1^{er} février 1748, écrite par MARQUET, dont le destinataire reste inconnu et dans laquelle MARQUET fait référence à sa destitution de son emploi de médecin des pauvres, destitution demandée par monsieur HANUS, prévôt de la ville de Nancy.

22. Arch. 147-8427 : copie d'un placet non daté, écrit par MARQUET, adressé à Monsieur le Chancelier et dans lequel il demande les motifs de sa destitution de son emploi de médecin des pauvres.

23. Arch. 147-8428 : lettre datée du 10 juillet 1751, écrite par MARQUET, adressée au Docteur Casten RÖNNOW. MARQUET accuse ce médecin d'avoir participé à la décision de le destituer de ses droits de Doyen.

24. Arch. 147-8429 : extrait de la délibération du Conseil du Collège Royal des médecins de Nancy, daté du 1^{er} juillet 1752, concernant une affiche relative aux statuts du Collège et imprimée à la demande du Docteur MARQUET sans l'accord du Conseil.

25. Arch. 147-8430 : il s'agit d'un mémoire non daté servant de réponse à la requête de Messieurs les officiers de l'hôtel de ville de Nancy, tendant à retrancher au Sieur François-Nicolas MARQUET une somme de 200 livres sur les 400 livres qu'il a plu à Son Altesse Royale de lui accorder pour le soulagement des pauvres malades de la ville neuve de Nancy, de la maison de force et de la banlieue.

26. Arch. 147-8431 : lettre datée du 7 juillet 1752, écrite par Monsieur ALLIOT, adressée à Monsieur Charles BAGARD et dans laquelle il lui demande de régler le différent avec le Docteur MARQUET au sujet de l'affiche imprimée.

27. Arch. 147-8432 : lettre datée du 11 juillet 1752, écrite par Monsieur ALLIOT, dont le destinataire reste inconnu, et dans laquelle il mentionne que Monsieur BAGARD bénéficie du soutien sans faille de Sa Majesté.

28. Arch. 147-8433 : lettre datée du 9 juillet 1752, écrite par Monsieur ALLIOT, dont le destinataire est probablement Charles BAGARD et dans laquelle il réitère la volonté du Roi de soutenir Charles BAGARD dans toutes ses prérogatives.

29. Arch. 147-8434 : lettre datée du 27 janvier 1753, écrite par MARQUET dont le destinataire demeure inconnu et dans laquelle il est question du différend entre Elionor LANDEUTTE et lui-même.

30. Arch. 147-8435 : copie datée du 3 février 1753, écrite par le Docteur Casten RÖNNOW à l'encontre du Docteur MARQUET et dans laquelle il lui demande les motifs de la rancœur envers sa personne.

31. Arch. 147-8436 : réponse de MARQUET, datée du 6 février 1753, à la lettre de Casten RÖNNOW datée du 3 février 1753.

32. Arch. 147-8437 : lettre datée du 11 mars 1753, écrite par Casten RÖNNOW à Monsieur GORMAND et dans laquelle il se plaint de la lettre infamante que MARQUET lui a écrite (celle datée du 6 février 1753).

33. Arch. 147-8438 : lettre datée du 31 mars 1753, écrite par Casten RÖNNOW, dont le destinataire est probablement Charles BAGARD et dans laquelle il se plaint de l'attitude de MARQUET à son égard .

34. Arch. 147-8439 : lettre datée du 10 avril 1753, écrite par ALLIOT, dont le destinataire reste inconnu et dans laquelle il ordonne que la correspondance échangée entre Casten RÖNNOW et MARQUET soit examinée à l'Assemblée Générale du Collège et sujet à délibération.

35. Arch. 147-8440 : placet de François-Nicolas MARQUET, non daté, adressé au Roi STANISLAS, dans lequel il se plaint de l'attitude du premier médecin du Roi et lui reproche le libel diffamatoire à son encontre (Cf. Arch. 147-8442). Sur ce placet figure des annotations marginales et personnelles de Casten RÖNNOW en réponse à certaines allégations.

36. Arch. 147-8441 : copie de la lettre de François-Nicolas MARQUET du 6 février 1753 en réponse à celle de Casten RÖNNOW datée du 3 février 1753.

37. Arch. 147-8442 : copie, écrite par MARQUET, du libel diffamatoire écrit et adressé au Doyen des médecins de Nancy par le Docteur Casten RÖNNOW en réponse à lettre du 6 février 1753 écrite par MARQUET. De plus, il existe des annotations marginales et personnelles du Docteur MARQUET en réponse à certains passages.

38. Arch. 147-8443 : double de l'archive 147-8424, au sujet d'un placet écrit par MARQUET et adressé au Roi. Celui-ci est daté du 14 mars 1756.

39. Arch. 147-8444 : décision du Conseil du Collège, datée du 8 juin 1756 dans laquelle il est question d'exclure MARQUET du Collège pour une durée de 6 mois afin de lui permettre de rétracter ses écrits.

40. Arch. 147-8445 : double des archives 147-8424 et 147-8443. Cependant, ce placet n'est pas adressé au Roi comme les précédents mais à Messieurs les Présidents et Conseillers de la Cour souveraine de Lorraine et du Conseil Royal.

41. Arch. 147-8446 : double des archives 147-8424 et 147-8443.

42. Arch. 147-8447 : deux pièces. La première correspond à l'originale de la délibération du conseil sur François-Nicolas MARQUET, datée du 8 juin 1756 : il s'agit donc du double de l'archive 147-8444. La seconde pièce, datée du 5 juillet 1756, correspond à la réponse de MARQUET sur son exclusion du Collège décidée au cours de la délibération du 8 juin 1756.

43. Arch. 147-8448 : lettre du Collège, datée du 5 février 1759, adressée à François-Nicolas MARQUET, dans laquelle il est fait mention que le Docteur MARQUET est toujours inscrit comme Doyen sur le registre du Collège.

44. Arch. 147-8487 : copie de la lettre non datée, écrite par le Docteur BAGARD au Sieur PETITDIDIER dans laquelle il lui demande de modifier la date ou tout au moins l'heure de l'examen de l'aspirant en chirurgie CHRISTOPHE. Cette demande fut refusée par monsieur PETITDIDIER.

45. Arch. 147-8490 : extrait, daté du 2 août 1755, des registres du greffe de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois au sujet de « l'affaire CHRISTOPHE ».

46. Arch. 147-8491 : extrait, daté du 11 octobre 1755, des registres du greffe de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois au sujet de « l'affaire CHRISTOPHE ».

ARCHIVES DEPARTEMENTALES :

47. Arch. D.80 : état du Jardin Royal, description du Jardin Royal Botanique de Pont-à-Mousson. Liasses 25 pièces, papier.

48. Arch. D-1565 : somme allouée à LE LORRAIN et PACQUOTTE, professeurs, pour l'entretien de leur jardin botanique. Registre – in folio, 140 feuillets, papier.

ANNEXE 1 - Extrait de naissance de François-Nicolas

MARQUET

indian le mois de May 1684

— 169^{me} année morte Marie fille de Jean Collet Conseiller
au Châtea de Braumou et Anne Catholaz sa femme
a esté baptisée Claude Jaisiz patrice paray Et Marie
— sœur Marianne.

Catharine fille de Jean George Gibard peintre
 et Dame Agnes Chaubert sa femme a été baptisée
 le 1^{er} Charles Gibbel aussi peintre parait le 2nd
 Catharine Lorsoy femme au S. Marcot premier marain.

— M^{rs} George H. de Noë, Edward Ardreth & de Marie —
— M^{rs} de la femme, George Grammaire auver Ardreth —
père de Marie, d'Arche d'Arche maraine.

1. ^{re} Liéon^e fille de Nicolas Landrege bonnetier
 2. ^{re} Marguerite Margue la femme a été baptisée
 Jean Bernard marchand parait le fencé plus
 marais

1828. ¹⁰ ¹¹ ¹² ¹³ ¹⁴ ¹⁵ ¹⁶ ¹⁷ ¹⁸ ¹⁹ ²⁰ ²¹ ²² ²³ ²⁴ ²⁵ ²⁶ ²⁷ ²⁸ ²⁹ ³⁰ ³¹ ³² ³³ ³⁴ ³⁵ ³⁶ ³⁷ ³⁸ ³⁹ ⁴⁰ ⁴¹ ⁴² ⁴³ ⁴⁴ ⁴⁵ ⁴⁶ ⁴⁷ ⁴⁸ ⁴⁹ ⁵⁰ ⁵¹ ⁵² ⁵³ ⁵⁴ ⁵⁵ ⁵⁶ ⁵⁷ ⁵⁸ ⁵⁹ ⁶⁰ ⁶¹ ⁶² ⁶³ ⁶⁴ ⁶⁵ ⁶⁶ ⁶⁷ ⁶⁸ ⁶⁹ ⁷⁰ ⁷¹ ⁷² ⁷³ ⁷⁴ ⁷⁵ ⁷⁶ ⁷⁷ ⁷⁸ ⁷⁹ ⁸⁰ ⁸¹ ⁸² ⁸³ ⁸⁴ ⁸⁵ ⁸⁶ ⁸⁷ ⁸⁸ ⁸⁹ ⁹⁰ ⁹¹ ⁹² ⁹³ ⁹⁴ ⁹⁵ ⁹⁶ ⁹⁷ ⁹⁸ ⁹⁹ ¹⁰⁰ ¹⁰¹ ¹⁰² ¹⁰³ ¹⁰⁴ ¹⁰⁵ ¹⁰⁶ ¹⁰⁷ ¹⁰⁸ ¹⁰⁹ ¹¹⁰ ¹¹¹ ¹¹² ¹¹³ ¹¹⁴ ¹¹⁵ ¹¹⁶ ¹¹⁷ ¹¹⁸ ¹¹⁹ ¹²⁰ ¹²¹ ¹²² ¹²³ ¹²⁴ ¹²⁵ ¹²⁶ ¹²⁷ ¹²⁸ ¹²⁹ ¹³⁰ ¹³¹ ¹³² ¹³³ ¹³⁴ ¹³⁵ ¹³⁶ ¹³⁷ ¹³⁸ ¹³⁹ ¹⁴⁰ ¹⁴¹ ¹⁴² ¹⁴³ ¹⁴⁴ ¹⁴⁵ ¹⁴⁶ ¹⁴⁷ ¹⁴⁸ ¹⁴⁹ ¹⁵⁰ ¹⁵¹ ¹⁵² ¹⁵³ ¹⁵⁴ ¹⁵⁵ ¹⁵⁶ ¹⁵⁷ ¹⁵⁸ ¹⁵⁹ ¹⁶⁰ ¹⁶¹ ¹⁶² ¹⁶³ ¹⁶⁴ ¹⁶⁵ ¹⁶⁶ ¹⁶⁷ ¹⁶⁸ ¹⁶⁹ ¹⁷⁰ ¹⁷¹ ¹⁷² ¹⁷³ ¹⁷⁴ ¹⁷⁵ ¹⁷⁶ ¹⁷⁷ ¹⁷⁸ ¹⁷⁹ ¹⁸⁰ ¹⁸¹ ¹⁸² ¹⁸³ ¹⁸⁴ ¹⁸⁵ ¹⁸⁶ ¹⁸⁷ ¹⁸⁸ ¹⁸⁹ ¹⁹⁰ ¹⁹¹ ¹⁹² ¹⁹³ ¹⁹⁴ ¹⁹⁵ ¹⁹⁶ ¹⁹⁷ ¹⁹⁸ ¹⁹⁹ ²⁰⁰ ²⁰¹ ²⁰² ²⁰³ ²⁰⁴ ²⁰⁵ ²⁰⁶ ²⁰⁷ ²⁰⁸ ²⁰⁹ ²¹⁰ ²¹¹ ²¹² ²¹³ ²¹⁴ ²¹⁵ ²¹⁶ ²¹⁷ ²¹⁸ ²¹⁹ ²²⁰ ²²¹ ²²² ²²³ ²²⁴ ²²⁵ ²²⁶ ²²⁷ ²²⁸ ²²⁹ ²³⁰ ²³¹ ²³² ²³³ ²³⁴ ²³⁵ ²³⁶ ²³⁷ ²³⁸ ²³⁹ ²⁴⁰ ²⁴¹ ²⁴² ²⁴³ ²⁴⁴ ²⁴⁵ ²⁴⁶ ²⁴⁷ ²⁴⁸ ²⁴⁹ ²⁵⁰ ²⁵¹ ²⁵² ²⁵³ ²⁵⁴ ²⁵⁵ ²⁵⁶ ²⁵⁷ ²⁵⁸ ²⁵⁹ ²⁶⁰ ²⁶¹ ²⁶² ²⁶³ ²⁶⁴ ²⁶⁵ ²⁶⁶ ²⁶⁷ ²⁶⁸ ²⁶⁹ ²⁷⁰ ²⁷¹ ²⁷² ²⁷³ ²⁷⁴ ²⁷⁵ ²⁷⁶ ²⁷⁷ ²⁷⁸ ²⁷⁹ ²⁸⁰ ²⁸¹ ²⁸² ²⁸³ ²⁸⁴ ²⁸⁵ ²⁸⁶ ²⁸⁷ ²⁸⁸ ²⁸⁹ ²⁹⁰ ²⁹¹ ²⁹² ²⁹³ ²⁹⁴ ²⁹⁵ ²⁹⁶ ²⁹⁷ ²⁹⁸ ²⁹⁹ ³⁰⁰ ³⁰¹ ³⁰² ³⁰³ ³⁰⁴ ³⁰⁵ ³⁰⁶ ³⁰⁷ ³⁰⁸ ³⁰⁹ ³¹⁰ ³¹¹ ³¹² ³¹³ ³¹⁴ ³¹⁵ ³¹⁶ ³¹⁷ ³¹⁸ ³¹⁹ ³²⁰ ³²¹ ³²² ³²³ ³²⁴ ³²⁵ ³²⁶ ³²⁷ ³²⁸ ³²⁹ ³³⁰ ³³¹ ³³² ³³³ ³³⁴ ³³⁵ ³³⁶ ³³⁷ ³³⁸ ³³⁹ ³⁴⁰ ³⁴¹ ³⁴² ³⁴³ ³⁴⁴ ³⁴⁵ ³⁴⁶ ³⁴⁷ ³⁴⁸ ³⁴⁹ ³⁵⁰ ³⁵¹ ³⁵² ³⁵³ ³⁵⁴ ³⁵⁵ ³⁵⁶ ³⁵⁷ ³⁵⁸ ³⁵⁹ ³⁶⁰ ³⁶¹ ³⁶² ³⁶³ ³⁶⁴ ³⁶⁵ ³⁶⁶ ³⁶⁷ ³⁶⁸ ³⁶⁹ ³⁷⁰ ³⁷¹ ³⁷² ³⁷³ ³⁷⁴ ³⁷⁵ ³⁷⁶ ³⁷⁷ ³⁷⁸ ³⁷⁹ ³⁸⁰ ³⁸¹ ³⁸² ³⁸³ ³⁸⁴ ³⁸⁵ ³⁸⁶ ³⁸⁷ ³⁸⁸ ³⁸⁹ ³⁹⁰ ³⁹¹ ³⁹² ³⁹³ ³⁹⁴ ³⁹⁵ ³⁹⁶ ³⁹⁷ ³⁹⁸ ³⁹⁹ ⁴⁰⁰ ⁴⁰¹ ⁴⁰² ⁴⁰³ ⁴⁰⁴ ⁴⁰⁵ ⁴⁰⁶ ⁴⁰⁷ ⁴⁰⁸ ⁴⁰⁹ ⁴¹⁰ ⁴¹¹ ⁴¹² ⁴¹³ ⁴¹⁴ ⁴¹⁵ ⁴¹⁶ ⁴¹⁷ ⁴¹⁸ ⁴¹⁹ ⁴²⁰ ⁴²¹ ⁴²² ⁴²³ ⁴²⁴ ⁴²⁵ ⁴²⁶ ⁴²⁷ ⁴²⁸ ⁴²⁹ ⁴³⁰ ⁴³¹ ⁴³² ⁴³³ ⁴³⁴ ⁴³⁵ ⁴³⁶ ⁴³⁷ ⁴³⁸ ⁴³⁹ ⁴⁴⁰ ⁴⁴¹ ⁴⁴² ⁴⁴³ ⁴⁴⁴ ⁴⁴⁵ ⁴⁴⁶ ⁴⁴⁷ ⁴⁴⁸ ⁴⁴⁹ ⁴⁵⁰ ⁴⁵¹ ⁴⁵² ⁴⁵³ ⁴⁵⁴ ⁴⁵⁵ ⁴⁵⁶ ⁴⁵⁷ ⁴⁵⁸ ⁴⁵⁹ ⁴⁶⁰ ⁴⁶¹ ⁴⁶² ⁴⁶³ ⁴⁶⁴ ⁴⁶⁵ ⁴⁶⁶ ⁴⁶⁷ ⁴⁶⁸ ⁴⁶⁹ ⁴⁷⁰ ⁴⁷¹ ⁴⁷² ⁴⁷³

⁽¹⁾ *Journal of American Studies*, 40 (1996), 1, 109-129.

a estobayle Francois Nicolas La Belle jeune fils paroy &
a une Françoise Rethrand Saint-John maraine

Le 5^e end'mois de juin. Cathédre d'Elle de Michel Audy Bourgeois
de Nancy la de Marcelline Babin la femme a été baptisée
Catherine Eobertine Chiracque par le Cathédre Marcelline Babin.

ANNEXE 2 - Pierre-Joseph BUCHOZ

Pierre-Joseph BUCHOZ est né le 27 janvier 1731 à Metz.

Il est le fils de Pierre BUGHAUT, bourgeois de Metz et receveur de la commanderie de Malte à Metz et de Jeanne GUERLANDE.

Sur le registre de son baptême, on remarque que le nom de BUGHAUT est barré à deux reprises et remplacé par BUCHOZ en un mot. Cette rectification fut faite « ...*en vertu d'une sentence du baillage de cette ville...* » en 1758.

Il fait d'abord des études de droit et devient avocat en 1750.

Mais très vite il se passionne pour les sciences et en 1752, il entreprend des études de médecine. En 1759, il soutient deux thèses de doctorat, la première s'intitulant « Doit-on introduire en Lorraine l'innoculation de la petite vérole ? » et la seconde, tirée de la sémiotique, « Peut-on connoître le pouls par la musique ? ».

Il se marie le 9 janvier 1755 à Françoise MARQUET, fille du docteur François-Nicolas MARQUET avec lequel BUCHOZ a écrit quelques ouvrages de médecine. De cette union naîtra, le 14 janvier 1760, une fille, Marie-Anne.

BUCHOZ est donc nommé médecin en 1759 à Nancy. Passionné par les sciences naturelles et notamment par la botanique, il se voit confier la charge de démonstrateur de botanique au Collège Royal de médecine de Nancy.

Puis il est nommé médecin du Roi de Pologne en 1763 mais il n'exerce pas ces fonctions parce que, à travers ce titre, STANISLAS cherche à encourager la production scientifique et artistique de BUCHOZ et cela fonctionne puisqu'il écrit plusieurs ouvrages sur la botanique :

- Son *Traité historique des plantes qui croissent en Lorraine et dans les trois évêchés contenant leur description, leur figure, leur nom, l'endroit où elles croissent, leur culture, leur analyse et leur propriétés, tant pour la médecine que pour les arts et métiers*. Ce traité fut publié en 1762 et 1770. Dans la préface, BUCHOZ reconnaît que cet ouvrage représente une compilation des notes de François-Nicolas MARQUET et de Joseph CHEVREUSE, jardinier du Jardin Botanique de Pont-à-Mousson. Cette œuvre qui, au départ, se composait de vingt volumes, fut réduite à dix volumes afin de limiter les coûts.
- Le *Tournefortius Lotharingiae* (1766) ou *catalogue des plantes qui croissent en Lorraine* : il recense 1211 plantes originaires de Lorraine.
- Le *Dictionnaire raisonné universel des plantes, arbres et arbustes de France*.
- Il est également l'auteur d'une *Histoire universelle du règne végétal ou nouveau dictionnaire physique et économique de toutes les plantes qui croissent sur la surface du globe*, en dix-huit volumes, conservés au Conservatoire et jardin botanique de Genève.

Mais BUCHOZ ne se limite pas à la botanique comme en témoigne

- Son *Valerius Lotharingiae* (1768) ou catalogue des mines, fossiles, sables et cailloux qu'on trouve en Lorraine et les trois évêchés. A Nancy chez Lamort.

- Ou l' *Aldrovandus Lotharingiae* (1771) ou catalogue des animaux, quadrupèdes, reptiles, oiseaux, poissons, insectes, vermineux et coquillages qui habitent la Lorraine et les trois évêchés. A Paris chez Fétit.

Notons également que BUCHOZ a contribué à enrichir les collections du jardin botanique de Nancy, créé en 1758 (actuel jardin Dominique-Alexandre GODRON), en fournissant des végétaux qu'il récoltait au hasard de ses pérégrinations.

En 1767, il choisit de s'installer à Paris pour surveiller la gravure de ses planches chez son éditeur Debure le Jeune, quai des Grands Augustins, mais il avouera plus tard : « *J'ai été obligé de quitter cette province et de me transporter dans la capitale pour me soustraire à la poursuite des calomnies, répandues journellement contre moi et qui me poursuivent même clandestinement jusqu'à Paris* ». Il ne retournera jamais en Lorraine.

Il devient alors médecin de Monsieur, frère du Roi et du Comte d'Artois.

En 1778, afin de faire face à d'importantes difficultés financières occasionnées par la publication de son *Histoire universelle du règne végétal* et par quelques affaires judiciaires, il vend les livres de sa bibliothèque personnelle qui comportait 1786 références. La recette de cette vente lui permettra de continuer à écrire sans contrainte.

Il meurt le 30 janvier 1807 à Paris.

Son œuvre est très controversée : souvent critiquée, notamment par d'éminents naturalistes comme DAUBENTON ou JUSSIEU qui lui reprochent essentiellement le caractère compilateur de ses ouvrages (reproches plus ou moins fondées), son œuvre est également plébiscitée. Citons en exemple la Faculté de médecine de Paris qui le 2 janvier 1770 « *...a cru devoir joindre son approbation à celle de messieurs les commissaires, en applaudissant au zèle et aux recherches de l'auteur, dont le travail ne peut qu'être utile à ceux qui se livrent à l'étude et à la culture des végétaux* ».

En conclusion, BUCHOZ n'a pas reçu de son vivant la reconnaissance qu'il méritait de part son œuvre hétéroclite et prolifique. Il rêvait d'entrer à l'Académie des sciences mais cela ne se produira pas. Il est toutefois important de retenir qu'il a essayé, à travers ses ouvrages, de vulgariser les connaissances de son époque et ainsi, d'apporter la culture au plus grand nombre, afin que l'érudition ne soit pas l'apanage de quelques nantis.

Ses contemporains ne lui donnèrent pas l'attention qu'il méritait mais, de nos jours, ses œuvres atteignent des prix très élevés sur le marché des livres anciens. Citons seulement l'exemplaire du *Nouveau traité physique et économique de toutes les plantes qui croissent sur*

la surface du globe, par forme de dissertation, celui-ci est coté 27500 euros. Formidable revanche pour cet érudit, incompris par ses contemporains.

Soulignons également que sa ville natale décida de l'honorer en attribuant son nom à une rue.

Si le Roy qui est la source de la justice même
et de laquité, qui comme un second David a la
bonheur d'être et la conscience pure et nette,
+ ait été informé de ses démarches à mon
égard je suis persuadé et honneur qu'il me
rendrait justice, et qu'il vous renverrait
à la fable. C'est pour satisfaire votre repentiment
monseigneur et non pour le bien public, que vous
avez mis tout en œuvre pour me déshonorer de mon
état de docteur des médecins de Paris, quoique
+ ce titre n'ait jamais été donné qu'à des anciens
comme à celui qui est censé avoir rendu des
plus longs services à l'humanité vous avez employé
tous les moyens imaginables pour m'abaisser
+ entièrement, et si vous avez aussi qu'en
partie, c'est parce que les médecins me confèrent
plus équitable ont perçu l'injustice qu'une telle
désignation ne manquait pas de faire à l'ancien
+ ancien, et à leur docteur.

Le procès des médecins contre les chirurgiens dont
+ vous avez été le principal moteur est la seule
cause de la haine et de la haine irréconciliable
qui se trouve actuellement entre les deux états,
procès qui n'aurait ni justice ni nécessité,
et qui aurait pu se terminer très facilement
à l'insu de son origine, de la manière dont
je n'ai agi, lorsque j'ai été invité d'assister

[illegible]

quelquefois une lettre, auroit pour la reconnaissance
une distribution aussi d'honorante de la fin
de sa carrière.
Soyez donc certain monsieur que si vous
continuez plus long temps a me parreiller
je seray obligé par honneur d'engager mes
plaintes, et de manifester vos démarches, non
seulement au roy mais a tout le monde.
finissez donc une fois pour tout si vous voulez
que je continue d'être avec vous d'un
respect. Monsieur

a Nancy 6. fevrier 1733. votre tres humble et
tres obeissant serviteur
N. Marquet Doyen
des medecins de Nancy.

N^o 4.

Monsieur

Monsieur Renaud

Medecin du Roy

a Lureville.

VU

NANCY, le 22 septembre 2008
Le Président de Thèse

Professeur J. FLOQUET

NANCY, le 26 septembre 2008
Le Doyen de la Faculté de Médecine
Par délégation

Mme le Professeur M.C. BÉNÉ

AUTORISE À SOUTENIR ET À IMPRIMER LA THÈSE

NANCY, le 10 octobre 2008

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY 1

Professeur J.P. FINANCE

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

Cette thèse veut être, avant toutes choses, un hommage à François-Nicolas MARQUET, médecin lorrain trop vite oublié de ses contemporains. Il eut un parcours scientifique exemplaire puisqu'il est devenu un médecin érudit et entièrement dévoué à ses patients, n'hésitant pas à occuper des fonctions médicales importantes pour le bien public.

De plus, il est à l'origine d'une œuvre littéraire très riche, révélant beaucoup de détails sur la médecine du XVIII^{ème} siècle et permettant ainsi une meilleure compréhension des pratiques médicales de l'époque. Enfin, possédant un caractère assez belliqueux, l'Histoire a, malheureusement pour lui, retenu son nom pour ses implications au sein de nombreux scandales et procès ayant ébranlés la communauté médicale.

Ce travail, nous l'espérons, permettra de rétablir quelques vérités sur ce personnage historique : il est vrai qu'il cherchait facilement le conflit mais il n'en demeure pas moins un médecin réputé et respecté de ses concitoyens ainsi qu'un homme généreux et entier

FRANÇOIS-NICOLAS MARQUET : His Life, His Written Works, and His Late Troubles with the Royal College of Medicine of Nancy

THÈSE DE MÉDECINE GÉNÉRALE – 2008

MOTS CLEFS :

Médecin-biographie, Histoire du 18^{ème} siècle, Personnes célèbres

Faculté de Médecine de Nancy

9, avenue de la Forêt de Haye

54505 VANDOEUVRE LÈS NANCY Cedex
